



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Site Natura 2000 FR4100177

« Gîtes à chiroptères de la Colline Inspirée Érablières et pelouses de Vandeléville (54) »



C. Jager, ESOPE



F. Schwaab



C. Grandmaître, CG54



Document d'objectifs

3 – Recueil administratif



SOMMAIRE

I	CALENDRIER.....	2
II	COMITE DE PILOTAGE (COFIL).....	3
II.1	MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE.....	3
II.2	REUNION DU 22 JUIN 2006.....	6
II.2.1	<i>Invitation.....</i>	6
II.2.2	<i>Présentation.....</i>	7
II.2.3	<i>Compte-rendu.....</i>	15
II.3	REUNION DU 18 DECEMBRE 2006.....	18
II.3.1	<i>Invitation.....</i>	18
II.3.2	<i>Présentation.....</i>	19
II.3.3	<i>Compte-rendu.....</i>	28
II.4	REUNION DU 31 MAI 2007.....	30
II.4.1	<i>Invitation.....</i>	30
II.4.2	<i>Présentation.....</i>	31
II.4.3	<i>Compte-rendu.....</i>	42
II.5	REUNION DU 3 DECEMBRE 2007.....	44
II.5.1	<i>Invitation.....</i>	44
II.5.2	<i>Présentation.....</i>	45
II.5.3	<i>Compte-rendu.....</i>	59
III	GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES.....	62
III.1	GRUPE THEMATIQUE « CHAUVES-SOURIS ».....	62
III.1.1	<i>Invitation.....</i>	62
III.1.2	<i>Présentation.....</i>	64
III.1.3	<i>Compte-rendu.....</i>	70
III.2	GRUPE THEMATIQUE « VEGETATION ».....	74
III.2.1	<i>Invitation.....</i>	74
III.2.2	<i>Présentation.....</i>	76
III.2.3	<i>Compte-rendu.....</i>	85

I Calendrier

déc-06	janv-07	févr-07	mars-07	avr-07	mai-07	juin-07	juil-07	août-07	sept-07	oct-07	nov-07	déc-07
COFIL 2												
Rédaction du programme d'actions (chiroptères)												
				GT chiroptères								
				COFIL 3								
			Étude végétation									
					GT végétation							
						Synthèse des données écologiques						
							Finalisation du programme d'actions (végétation et faune hors chiroptères)					
											COFIL 4	
											Corrections et mise en forme	

COFIL : réunion du comité de pilotage Natura 2000.

GT : réunion du groupe de travail thématique.

II Comité de pilotage (COPIL)

II.1 Membres du comité de pilotage



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

Bureau de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

**Arrêté portant désignation du comité de pilotage
pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs
du projet de Site d'Importance Communautaire FR 4100177
« Gîtes à chiroptères autour de la Colline Inspirée »**

**LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR**

Vu la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 414-1 à L 414-6 relatifs au réseau Natura 2000 et ses articles R 414-8 à R 414-12 relatifs au document d'objectifs et au comité de pilotage des sites Natura 2000,

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu la décision du 7 décembre 2004 de la Commission européenne arrêtant la liste des Sites d'Importance Communautaire pour la région biogéographique continentale,

Vu la lettre du 12 juin 2006 du ministère de l'écologie et du développement durable désignant le Préfet de Meurthe-et-Moselle coordonnateur du site d'importance communautaire FR 4100177 "Gîtes à chiroptères autour de la Colline Inspirée",

Vu l'avis du Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

ARRETE

Article 1 : Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs du Site d'Importance Communautaire FR 4100177 "Gîtes à chiroptères autour de la Colline Inspirée" et sa mise en œuvre.

Article 2 : Le comité de pilotage est composé ainsi qu'il suit :

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

- le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
- le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ou son représentant
- le Président du Conseil Général des Vosges ou son représentant
- le Président de la Communauté de Communes de la Pipistrelle ou son représentant
- le Président de la Communauté de Communes du Saintois ou son représentant
- le Président de la Communauté de Communes du Mirabé ou son représentant
- la Présidente de la Communauté de Communes de l'EPCI du Pays de Colombey et du Sud-Toulois ou son représentant
- le Président de la Communauté de Communes du Xaintois ou son représentant
- le Maire de Battigny ou son représentant
- le Maire de Blémery (88) ou son représentant
- le Maire de Dommarie-Eulmont ou son représentant
- le Maire de Féocourt ou son représentant
- le Maire de Fraignes-en-Sainctois ou son représentant
- le Maire de Grimonviller ou son représentant
- le Maire de Haroué ou son représentant
- le Maire de Pulney ou son représentant
- le Maire de Saxon-Sion ou son représentant
- le Maire de Vandeléviller ou son représentant
- le Maire de Vaudémont ou son représentant
- le Maire de Vézelize ou son représentant
- le Maire de Xirocourt ou son représentant

Représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant
- le Président de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de XIROCOURT ou son représentant
- le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou son représentant
- le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant,
- le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ou son représentant,
- le Président de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle ou son représentant,
- le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant,
- le Président de la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes ou son représentant,
- le Président du Centre Ornithologique Lorrain ou son représentant,
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- le Directeur du Comité Départemental du Tourisme
- le Propriétaire du Château de Vandeléviller

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

- le Préfet de Meurthe-et-Moselle ou son représentant
- le Sous-Préfet de Toul ou son représentant
- le Préfet des Vosges ou son représentant
- le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- le Délégué Départemental de l'Office National des Forêts ou son représentant
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Article 3 : Le Préfet de Meurthe-et-Moselle convoque et préside la première réunion du comité de pilotage Natura 2000.

A cette occasion, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent, parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

A défaut, la présidence du comité est assurée par le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Ces désignations interviennent initialement pour la durée d'élaboration du document d'objectifs puis, une fois celui-ci approuvé, pour des périodes de trois ans renouvelables.

Article 4 : Le comité de pilotage peut établir un règlement intérieur à la demande de plus de la moitié de ses membres.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-préfet de TOUL et le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres.

Nancy, le 12 JUIN 2006

Le Préfet,
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Marc BURG

II.2 Réunion du 22 juin 2006

II.2.1 Invitation



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

NANCY, le 12 JUIN 2006

Bureau de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Affaire suivie par :
Mlle Anne ROUSSEL
tél : 03.83.34.27.35
fax : 03.83.34.22.34

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle

à

liste des destinataires jointe en annexe

Objet : Comité de pilotage du site NATURA 2000 « Gîtes à Chiroptères autour de la Colline Inspirée – Érablières, pelouses de Vandeléviller »

PJ : 2

Vous trouverez, ci-joint, en tant que futur membre de cette instance, l'arrêté de constitution du comité de pilotage du site d'importance communautaire « Gîtes à Chiroptères autour de la Colline Inspirée – Érablières, pelouses de Vandeléviller ».

La réunion d'installation de ce comité se tiendra à la préfecture le :
jeudi 22 juin 2006 à 15H,
dans les grands salons.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Présentation des modalités générales de Natura 2000, notamment celles liées à la loi sur le développement des territoires ruraux (DTR)
2. Nomination d'une collectivité présidente et assurant la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs
3. Description de l'intérêt écologique du site.

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette séance ou vous y faire représenter.

Le Préfet,
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Marc BURG

1 RUE PRÉFET CLAUDE ERIGNAC CS 80331 - 54038 NANCY CEDEX - TÉLÉPHONE : 03.83.34.26.25 -

Site Natura 2000 FR4100177

Gîtes à chiroptères autour de la Colline inspirée Érabières de Vandeléville



Comité de pilotage du 22 juin 2006
Volet Chiroptères

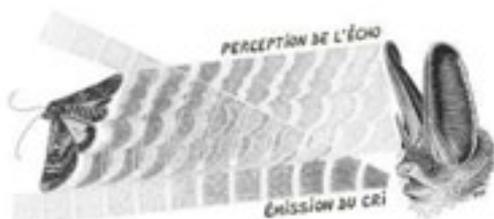


CPEPESC-Lorraine



Les chauves-souris

- Rappel sur la biologie des chauves-souris
 - Mammifères insectivores
 - Colonisation de milieux et de gîtes variés



- 21 espèces représentées en Lorraine
- 34 espèces représentées en France
- Espèces bio-indicatrices

Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Mammifères protégés

- Réglementation française (arrêté 17/04/1981)
- Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »
- Convention de Berne et convention de Bonn

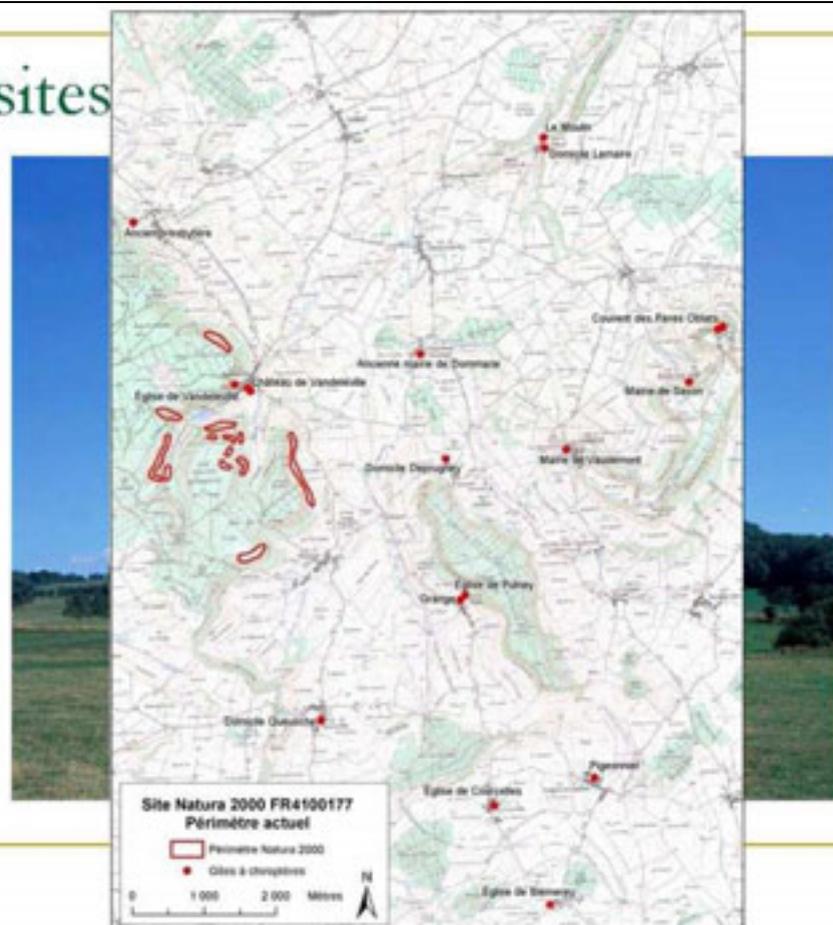
Mammifères menacés

- Modification des paysages
- Fragmentation des habitats
- Réhabilitation du patrimoine bâti
- Bioaccumulation des polluants et des pesticides
- Dérangement dans les gîtes

Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Les sites



Juin 2006

Les sites du périmètre désigné

- Petit rhinolophe :
 - 15 nurseries, dont la plus importante de Lorraine (250 individus)
 - 1 site d'hibernation (cave)

- Grand murin :
 - 1 nurserie

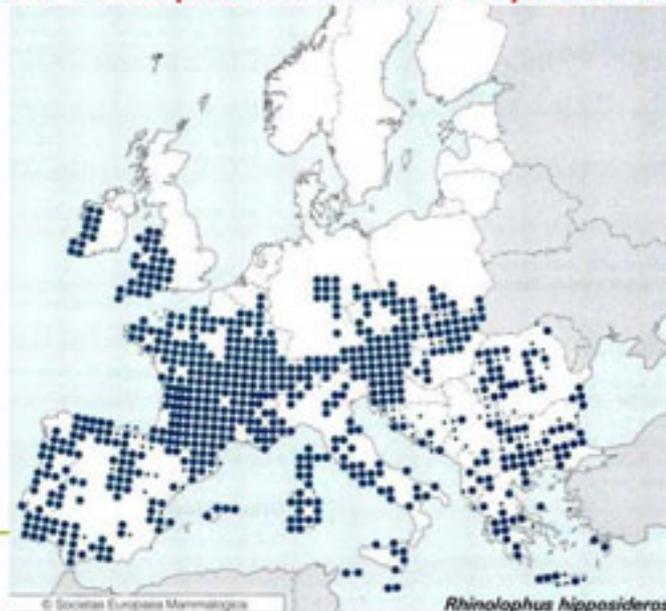


Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Intérêt du périmètre désigné

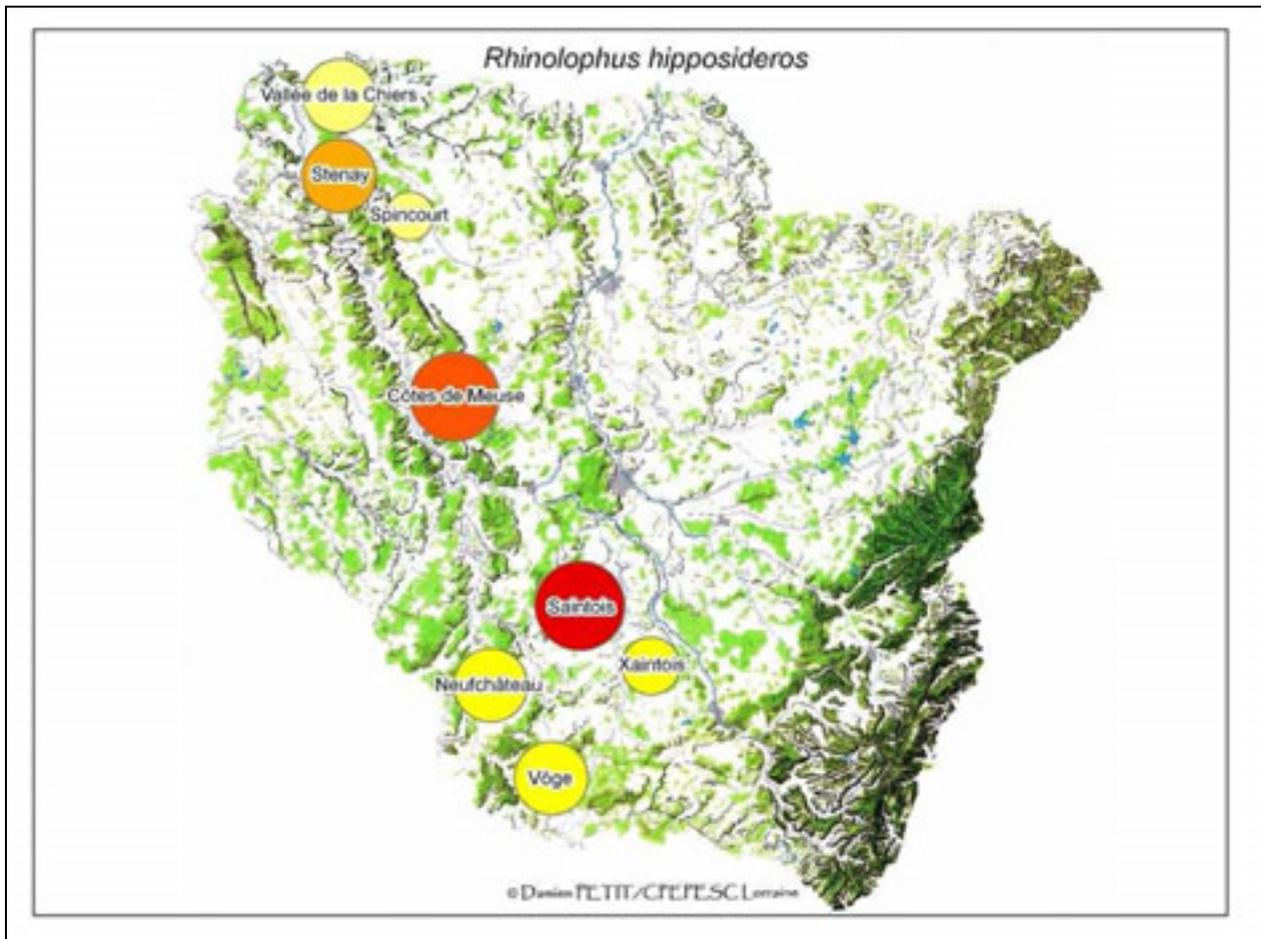
- Intérêt européen pour la conservation du Petit rhinolophe dans l'Europe de l'ouest :
population exceptionnelle en reproduction



Juin 2006

© Societas Europaea Mammalogica

Rhinolophus hipposideros



Intérêt du périmètre désigné

- Densité importante de colonies interconnectées grâce à un paysage préservé (vergers, haies, boisements)



Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Le Petit rhinolophe

- Le plus petit Rhinolophe européen :
envergure de 19 à 25 cm, poids de 5,6 à 9 g.
- **Gîtes d'hibernation** : cavités souterraines ;
obscurité et tranquillité totales, hygrométrie forte.
- **Gîtes de mise bas** : combles ou caves ;
milieux chauds.
- **Habitats de chasse** : haie, lisière, ripisylve, vergers
pâturés bordant prairies et milieux humides.

Menaces

- Espèce en très forte régression en Europe.
- Dérangement, destruction, fermeture des gîtes
(grillage anti-pigeon).
- Destruction des haies, ripisylves, zones humides,
- Disparition des vergers pâturés.
- Pesticides, traitement des charpentes.



Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Le Grand murin

- Une des plus grandes espèces en France :
poids de 20 à 40 g pour une envergure de 35 à 40 cm.
- **Gîtes d'hibernation** : cavités souterraines.
- **Gîtes de mise bas** : combles, greniers
assez secs et chauds.
- **Habitats de chasse** : forêts feuillues ou
mixtes, prairies de fauche, pelouses.

Menaces

- Dérangements ou destruction des gîtes.
- Eclairage des édifices.
- Labourage des prairies de fauche.
- Epandage d'insecticides (prairies et forêt).
- Fermeture des milieux.



Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Autres espèces fréquentant les gîtes désignés

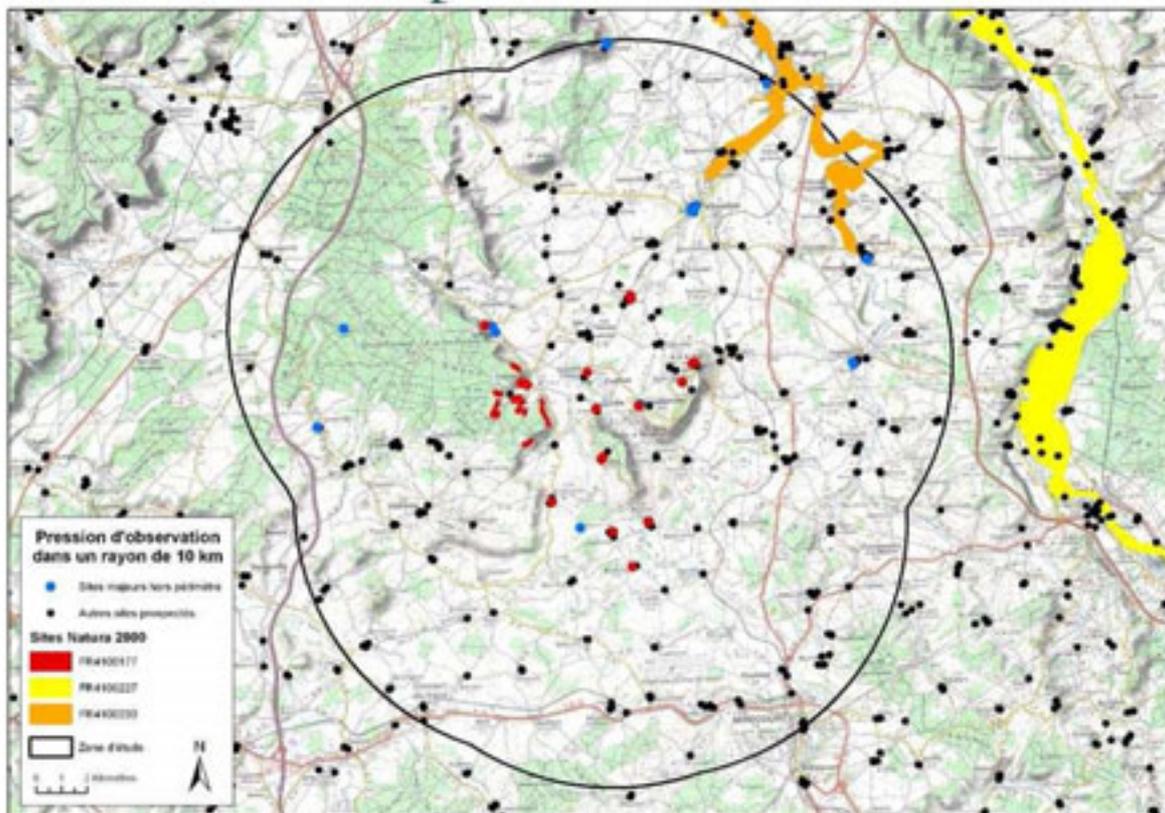
- Espèces de l'annexe II
 - Vespertilion à oreilles échanquées
- Espèces de l'annexe IV
 - Vespertilion à moustaches
 - Sérotine commune
 - Pipistrelle commune
 - Oreillard gris



Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Inventaire complémentaire



Inventaire complémentaire

- Mise en évidence de plusieurs sites majeurs suite à l'inventaire commandé par la DIREN
 - Grand rhinolophe : 1 nurserie
 - Petit rhinolophe : 8 nurseries et 2 sites d'hibernation
 - Grand murin : 1 nurserie
 - Vespertilion à oreilles échancrées : 2 nurseries
 - Barbastelle d'Europe : 1 site d'hibernation



Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Espèces de l'annexe II	Sites	Biorhythme
Grand rhinolophe	Domicile Melin, Autrey	Nurserie
Petit rhinolophe	Domicile Zerzi, Battigny	Nurserie
Petit rhinolophe	Domicile Louis, Battigny	Nurserie
Petit rhinolophe	Grotte St-Amon, Favières	Hibernation et transit
Petit rhinolophe	Combles de la mairie, Gémonville	Nurserie
Petit rhinolophe	Combles de l'église, Théled	Nurserie
Petit rhinolophe	Domicile Merking, Théled	Nurserie
Petit rhinolophe	Domicile Vautrin, Vaudémont	Nurserie
Petit rhinolophe	Entrepôt Petit-Jean, Vézelize	Nurserie
Petit rhinolophe	Grottes du Bois du Colonel	Hibernation et transit
Petit rhinolophe	Domicile Bégard, Xirocourt	Nurserie
Vespertilion à oreilles échancrées	Domicile Dormagen, Vézelize	Nurserie
Vespertilion à oreilles échancrées	Ancien presbytère, Xirocourt	Nurserie
Barbastelle d'Europe	Tunnel Courcelles-Gimonville	Hibernation et transit
Petit rhinolophe, Grand murin et V. à oreilles échancrées	Château de Craon, Haroué	Nurseries



Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Bilan

- Importance européenne du périmètre initialement désigné pour le Petit rhinolophe
- Présence d'une métapopulation du Petit rhinolophe avec une trentaine de colonies connectées entre elles grâce à des corridors écologiques
- Présence de nurseries majeures à inclure dans le périmètre pour le Grand murin et le Vespertilion à oreilles échanquées
- Découverte d'un site d'hibernation majeur pour la Barbastelle d'Europe

Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

Fin ...



Dietmar Nill

Juin 2006

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

NANCY, le

Bureau de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Affaire suivie par :
Melle Anne ROUSSEL
Tél : 03.83.34.27.75
Fax : 03.83.34.22.31

SITE NATURA 2000
« GITES à CHIROPTÈRES autour de la COLLINE INSPIRÉE -
ERABLIÈRES, PELOUSES, EGLISE ET CHATEAU de
VANDELEVILLE »

REUNION d'INSTALLATION du COMITE de PILOTAGE
JEUDI 22 JUIN 2006

Une réunion s'est tenue à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le jeudi 22 juin 2006 à 15h00, sous la présidence de M. Marc BURG, Secrétaire Général, afin de procéder à l'installation du comité de pilotage du site NATURA 2000 «Gîtes à Chiroptères autour de la Colline Inspirée – Erablières, Pelouses, Eglise et Château de Vandéleville » et au transfert de la présidence de cette instance à une collectivité territoriale ainsi que cela est prévu par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

La liste des participants figure en annexe 1.

M. le Secrétaire Général introduit la séance en indiquant que ce site d'intérêt communautaire, retenu au titre de la directive européenne « Habitats Faune Flore » de 1992, a été intégré dans le réseau Natura 2000 par décision de la Commission Européenne du 7 décembre 2004.

Auparavant s'étaient déroulées en 1998, puis en 2000, les consultations des communes (12 en Meurthe-et-Moselle – 1 dans les Vosges) et communautés de communes (4 en Meurthe-et-Moselle – 1 dans les Vosges) concernées par ce site, dont le périmètre est limité. Il s'étend, en effet, sur une zone de 34 hectares comportant des milieux forestiers et des pelouses à préserver au niveau européen situés essentiellement à Vandéleville et Fécocourt, ainsi que des gîtes à chiroptères rattachés au site en 2000 précisément et éparpillés en divers lieux à proximité.

Sur les 34 espèces représentées en France, l'on en trouve 21 en Lorraine. Ce sont des mammifères insectivores, qui nichent dans des combles en été et dans des endroits souterrains en hiver (caves ou failles calcaires dans les forêts avoisinantes). Leur alimentation est constituée, notamment, des papillons nocturnes qui ravagent les vergers.

La modification des paysages et la bio accumulation des polluants a entraîné l'extinction, à près de 90%, de ces espèces menacées. Sont nécessaires, pour leur survie, une fragmentation des habitats ainsi que la réhabilitation du patrimoine bâti. De même, il est utile de maintenir un continuum entre les colonies et les terrains de chasse.

M. SCHWAAB précise qu'un inventaire complémentaire a été effectué et que de nouveaux gîtes à chiroptères ont été repérés. Il serait souhaitable de les inclure dans le site Natura 2000.

M. AUMAITRE, du Conservatoire des Sites Lorrains, expose brièvement les qualités écologiques qui ont conduit au classement de cette zone. Les forêts (érablaies, aulnaies-frênaies) offrent une grande diversité biologique ainsi que les pelouses calcaires qu'il convient d'entretenir avec des fauches tardives. Les inventaires sont à poursuivre et une cartographie de ces habitats doit être réalisée.

Il est souligné par la DIREN que le site n'est pas figé et qu'une nouvelle phase de mise à jour pourra être envisagée d'ici un an, avec la définition, au besoin, d'un périmètre plus large.

M. le Secrétaire Général propose alors de procéder au transfert de la présidence du comité de pilotage et interroge l'assemblée pour savoir si l'une des collectivités présentes se porte candidate.

M. GERARD, Vice-Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, déclare que la collectivité qu'il représente est prête à s'investir encore davantage dans cette zone emblématique où elle a le souci de privilégier la mise en place d'actions de qualité.

Les communes et communautés de communes incluses dans le périmètre du site expriment leur volonté de participer à l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) et, pour certaines, d'être associées au pilotage du dispositif.

La présidence du comité de pilotage revient donc au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et 2 vice-présidents sont retenus : la communauté de communes du Saintois et la communauté de communes de l'E.P.C.I. du Pays de Colombey et du Sud Toulais.

M. GERARD accepte la présidence et indique que le Conseil Général sera également la collectivité maître d'ouvrage pour la rédaction du DOCOB. Un règlement intérieur sera établi.

FEUILLE DE PRESENCE

Comité de pilotage NATURA 2000 « Gîtes à Chiroptères autour de la colline inspirée »
jeudi 22 juin 2006 à 15H00

NOM Prénom	QUALITE	EMARGEMENT
Alain GERARD	CG 54	
Roselyne PIERREL	CG 54	
Monalisa HARALANAN	CC Comby Pro Tourbis	
Sylvie JUNINET	CC Comby Pro Tourbis	
Claude DELOFFRE	Maire de Vandœuvre	
Dorothee JOUAN	CPEPESC Lorraine	
Franzini SCHWAB	CPEPESC Lorraine + CSRPN	
DORMAGEN SIMONE	Adj au maire VEZEUSE	
LECORTE Jean	Maire Fontenoy-aux-Bois	
BERGER Michel	adjoint	
RAPHAËLE DENIS Josée, Stéphan	Présidente CCA Virocourt Comité Dept Tourisme 54	
FELIX Pascal	responsable de l'OT de Sainton ONF	
VALS Marc	Counselier Chambre d'Agriculture 54	
BOUVIER Guy	Maire de HAROUÉ	
FRANÇOIS Gérard	JA 54	
AUMATRE Damien	CSL	

II.3 Réunion du 18 décembre 2006

II.3.1 Invitation

Nancy, le 28 novembre 2006

«Titre_adresse» «Prénom» «Nom»
«Qualité»
«Société»
«Adresse1»
«Adresse2»
«Code_postal» «Ville»

«entête_courrier»,

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle mène une politique de préservation des milieux naturels au titre de sa politique Espace naturel Sensible (ENS). Il s'est impliqué, par ailleurs, pour le compte de l'Etat dans la politique Natura 2000, sur certains sites ENS jugés prioritaires.

Lors de la réunion du 22 juin 2006 qui a eu lieu à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le conseil général de Meurthe-et-Moselle a été désigné président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîte à Chiroptères autour de la Colline Inspirée, érablières et pelouses de Vandelévillle ». En tant que maître d'ouvrage, il a donc en charge l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 sur ce site.

Aussi, sur proposition du délégué à l'environnement, Olivier JACQUIN, je vous invite à la réunion de lancement de la démarche Natura 2000 qui aura lieu

**Le lundi 18 décembre 2006 à 17h00
à l'EPCI de Colombey-lès-Belles (salle de la MARPA)**

Ordre du jour :

- Désignation officielle des membres du bureau (vice-présidents) ;
- Lancement de la démarche d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) : calendrier proposé, inscription dans les groupes thématiques proposés ;
- Présentation de la démarche d'inventaire de la végétation du site.

Cette réunion s'inscrit dans une nouvelle série de rendez-vous que le conseil général organise sur les territoires de Meurthe-et-Moselle en 2006 - 2007 avec les partenaires locaux et les habitants.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, «formule_politesse», l'expression de ma considération distinguée.

Le vice président délégué,

Alain GERARD

II.3.2 Présentation

Site Natura 2000 FR4100177

Gîtes à Chiroptères de la Colline inspirée Érablières et pelouses de Vandelévill



Réunion du Comité de Pilotage du 16/11/2006



CPEPESC-Lorraine



Gîtes à Chiroptères de la Colline inspirée Érablières et pelouses de Vandelévill



1. Désignation officielle des membres du bureau

2. Rappel : Fondements de Natura 2000

- Principes d'actions, contenu du DOCOB.

3. Lancement de la démarche du Document d'objectifs (DOCOB)

- Constitution des groupes thématiques, calendrier prévisionnel, élaboration du DOCOB, inventaire chiroptères.

4. Présentation de la démarche d'inventaire de la végétation du site

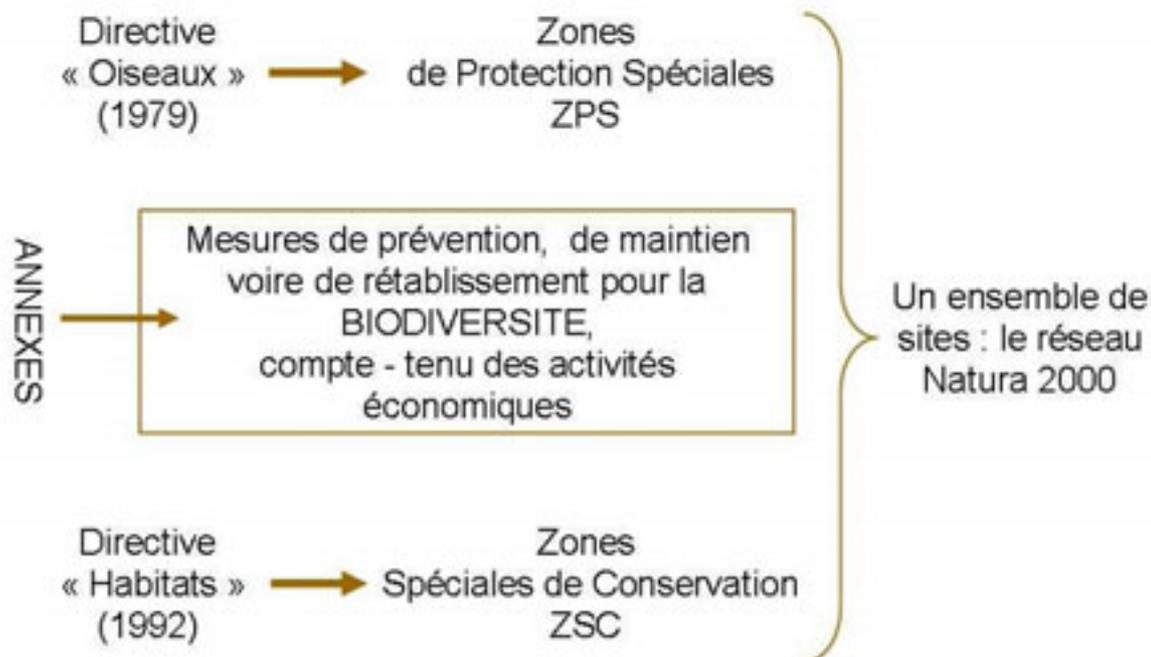
- Investigation de terrain, méthodologie.



CPEPESC-Lorraine



2. Rappel : Fondements de Natura 2000



18/12/2006

COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée"

3

Principes d'action en France

- **Concertation** → Comité de pilotage
Groupes thématiques
Document d'objectifs
- **Contractualisation volontaire** → Contrats Natura 2000
M.A.E.
Chartes Natura 2000
- **Prévention** → Évaluation des incidences des projets

18/12/2006

COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée"

4

Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?

- Document élaboré en concertation
- Outil de gestion du site Natura 2000
- Outil d'aide à la décision
- Outil de contractualisation de mesures pour la conservation de la biodiversité
- Outil de communication

18/12/2006

COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères
de la Colline inspirée"

5

Contenu du document d'objectifs

- État initial : habitats, espèces, activités socio-économiques
- Objectifs de conservation
- Mesures de préservation de la biodiversité : cahiers des charges des contrats et charte Natura 2000
- Modalités de suivi et d'évaluation de l'état de conservation

18/12/2006

COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères
de la Colline inspirée"

6

Démarche concertée

- Validation des grandes étapes par le **Comité de Pilotage**
- Définition des objectifs et mesures de conservation par les **groupes de travail thématiques** ouverts

18/12/2006

COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères
de la Colline inspirée"

7

Gîtes à Chiroptères de la Colline inspirée Érabières et pelouses de Vandelévill



1. Désignation officielle des membres du bureau

2. Rappel : Fondements de Natura 2000

- Principes d'actions, contenu du DOCOB.

3. Lancement de la démarche du Document d'objectifs (DOCOB)

- Constitution des groupes thématiques, calendrier prévisionnel, élaboration du DOCOB, inventaire chiroptères.

4. Présentation de la démarche d'inventaire de la végétation du site

- Investigation de terrain, méthodologie.



CPEPESC-Lorraine



2 groupes thématiques proposés

Chauves-souris

1 réunion en avril



Végétation (pelouses et forêt)

2 réunions : début juin
et mi juin



- Valident l'état des lieux
- Définissent les objectifs de gestion
 - Établissent les bonnes pratiques
- Définissent les mesures de gestion contractuelles

18/12/2006

COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères
de la Colline inspirée"

9

Calendrier prévisionnel

Déc. 2006	Janv. 2007	Févr. 2007	Mars 2007	Avr. 2007	Mai 2007	Juin 2007	Juil. 2007	Août 2007	Sept. 2007	Oct. 2007	Nov. 2007
COFIL 2 : Lancement DOCOB, présentation site, constitution groupes de travail											
Rédaction mesures de gestion et cahier des charges pour les chiroptères											
				Réunion « Chauves-souris »							
					COFIL 3 : Présentation état des lieux et mesures de gestion chiroptères						
			Étude végétation								
						2 réunions « Végétation »					
Synthèse des données écologiques											
								Finalisation du DOCOB			
COFIL 4 : Étude végétation et mesures de gestion, validation DOCOB											
Corrections et mise en forme finale du DOCOB											

18/12/2006

COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères
de la Colline inspirée"

10

Élaboration du Docob

■ État des lieux biologique

- Chiroptères : étude réalisée en 2005 et 2006
 - Analyse des données historiques disponibles
 - Inventaire complémentaire de terrain (bâtiments publics, ponts, tunnels, grottes)

- Végétation : étude sera menée en 2007
 - Cartographie globale de l'occupation du sol
 - Recherche bibliographique et consultation des experts
 - Identification et cartographie des habitats sur le périmètre désigné
 - Recherche d'habitats communautaires dans les alentours

18/12/2006

COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères
de la Colline inspirée"

11

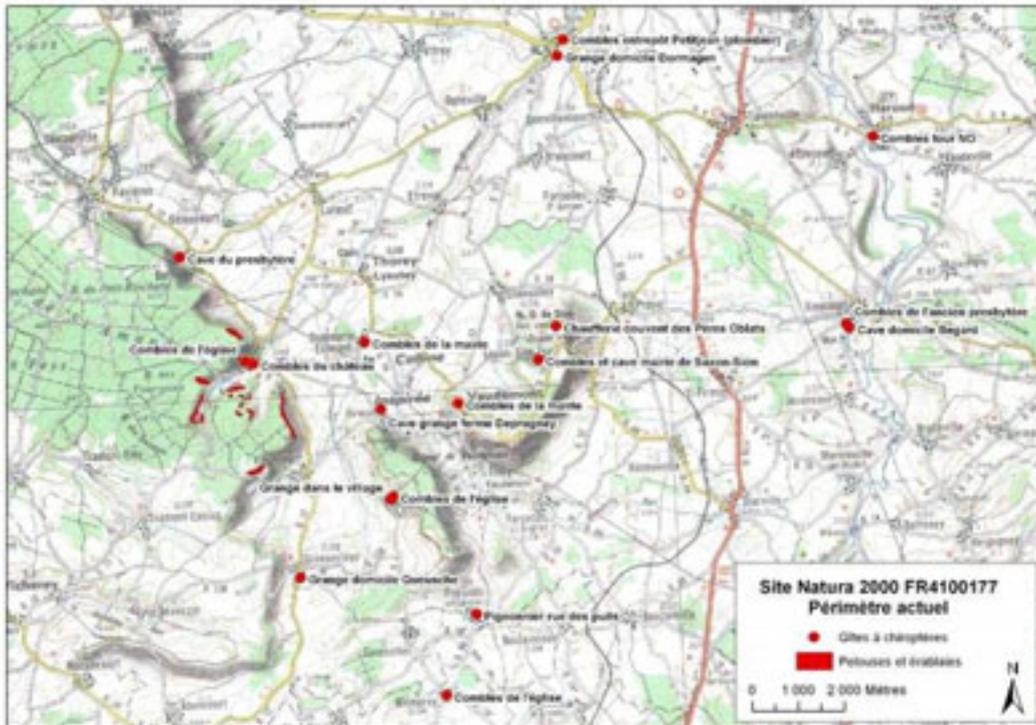
Résultats de l'inventaire chiroptères (2005, 2006)

- Richesse spécifique importante
 - 15 espèces de chiroptères dont 6 de l'annexe 2
 - 4 espèces de l'annexe 2 présentes en reproduction
 - Peu de gîtes d'hibernation mais un gîte majeur pour la Barbastelle découvert en 2006 (6^{ème} site par ordre d'importance en Lorraine) et une cave importante pour le Petit rhinolophe

- Métacolonie du Petit rhinolophe d'intérêt européen
 - 26 nurseries actives et près de 1200 individus recensés
 - Colonies interconnectées : paysage préservé sur les côtes



Périmètre actuel



COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée"

18/12/2006

13

Intérêts du périmètre actuel



- Populations de chiroptères importantes et bien conservées : Petit rhinolophe ...
- Habitats prioritaires (à confirmer) :

Types d'habitats présents	% couv.	SR ⁽¹⁾
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	25 %	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(sites d'orchidées remarquables)*	5 %	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	1 %	C
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	1 %	C

COFIL Site Natura 2000 "Gîtes à chiroptères de la Colline inspirée"

18/12/2006

14

Gîtes à Chiroptères de la Colline inspirée Érablières et pelouses de Vandelévill



1. Désignation officielle des membres du bureau
2. Rappel : Fondements de Natura 2000
 - Principes d'actions, contenu du DOCOB.
3. Lancement de la démarche du Document d'objectifs (DOCOB)
 - Constitution des groupes thématiques, calendrier prévisionnel, élaboration du DOCOB, inventaire chiroptères.
4. Présentation de la démarche d'inventaire de la végétation du site
 - Investigations de terrain, méthodologie.



CPEPESC-Lorraine



Inventaire de la végétation et réalisation de la partie du document d'objectif concernant les habitats et les espèces végétales du site

2 approches de la végétation à l'échelle de la zone Natura 2000
(13 microsites pour 34 ha)

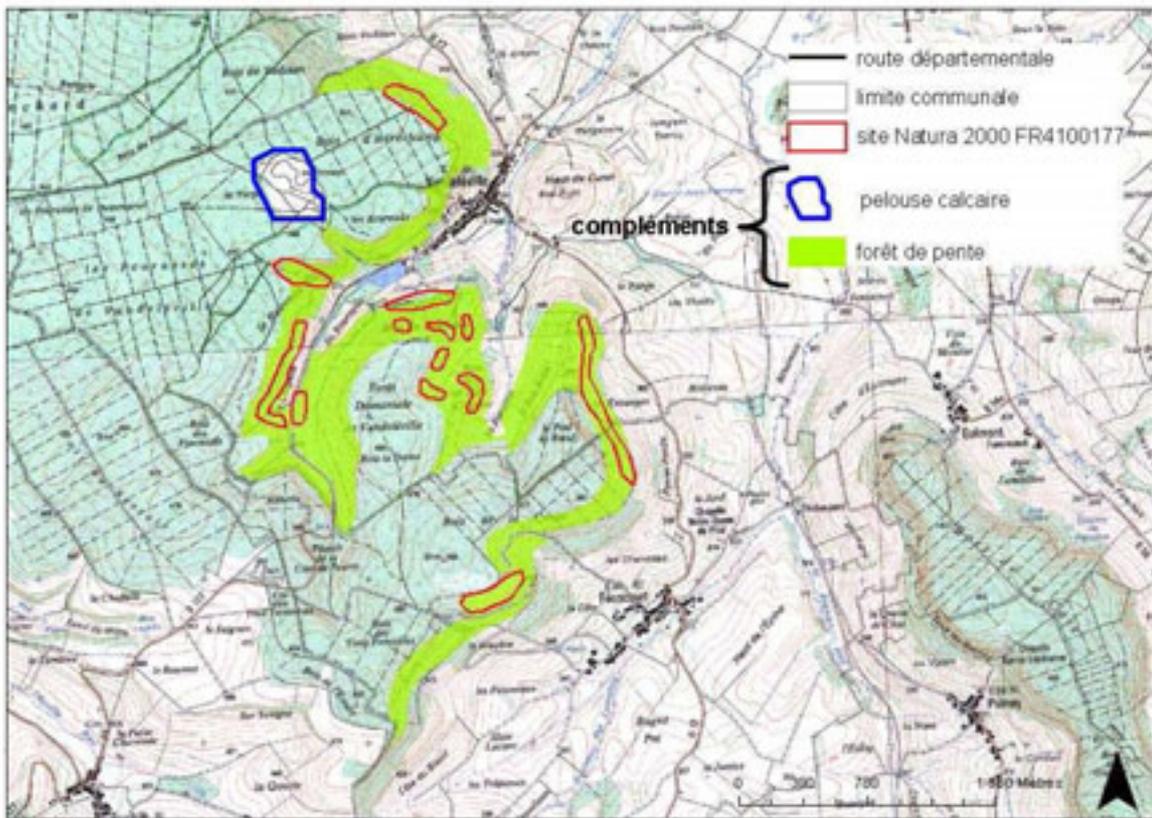


+ prospections complémentaires au sein de pelouses calcaires et de forêts de
pente pour rechercher des habitats et espèces d'intérêt communautaire
(alentours de la zone Natura 2000)

⇒ **2 zones d'études emboîtées**



SPATIALISATION DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN



DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1. Cartographie des habitats et des espèces végétales (= investigations de terrain)

- Cartographie préliminaire/bibliographie (hiver 2006 et printemps 2007)
- Cartographie des habitats naturels (printemps 2007)
- Cartographie des espèces végétales (printemps 2007)
- Prospections complémentaires (printemps 2007)

2. Rédaction de fiches habitats et espèces d'intérêt communautaire

3. Evaluation écologique du site

4. Objectifs de gestion des habitats et des espèces végétales d'intérêt communautaire

5. Proposition de mesures de gestion

Finalisation de l'étude de végétation pour fin juin 2007

Compte rendu de la réunion du 18 décembre 2006 du comité de pilotage du site Natura 2000

« Gîte à chiroptères de la Colline inspirée, érablières et pelouses de Vandeléville »

M. Olivier JACQUIN Conseiller général chargé de l'environnement présidait cette réunion

La liste des participants et des membres du comité de pilotage est jointe en annexe.

Le présent comité de pilotage fait suite à celui du 22 juin 2006 où le Conseil Général de Meurthe et Moselle avait pris la présidence du site Natura 2000.

Mlle PIERREL du Conseil Général de Meurthe et Moselle introduit en rappelant l'ordre du jour à savoir la désignation des membres du bureau qui donne l'opportunité aux collectivités locales d'être vice présidentes du comité de pilotage du site Natura 2000, le lancement de la démarche d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), le calendrier de la mise en œuvre de Natura 2000 et la possibilité aux membres du comité de pilotage de s'inscrire dans les groupes thématiques, et pour finir, la présentation de la démarche d'inventaire de la végétation.

La présentation commence par la désignation officielle des membres du bureau, madame HARALAMBON présidente de la communauté de commune du Pays de Colombey et du Sud-Toulois se propose pour la vice présidence du site Natura 2000.

Monsieur JACQUIN propose que ce premier point soit mis à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage Natura 2000 afin que les communautés de communes absentes lors de cette réunion puissent adhérer à la démarche.

Les principes de la démarche Natura 2000 sont présentés. Ils reposent sur la concertation grâce aux réunions du comité de pilotage et aux groupes de travail, sur la contractualisation volontaire de mesures agri-environnementales, de contrats et de la charte Natura 2000, mais également sur la prévention avec l'évaluation de l'incidence des projets sur le site Natura 2000.

Mademoiselle JOUAN de la CPEPESC Lorraine est opérateur en charge de la rédaction du document d'objectifs. Elle présente la démarche d'élaboration du DOCOB. Elle propose de constituer deux groupes de travail, l'un sur les chauves-souris et l'autre sur la végétation, ce dernier volet étant réalisé par le bureau d'études ESOPE (mademoiselle Jager). Elle précise notamment l'importance de ces groupes de travail et elle sollicite vivement les acteurs à s'y inscrire. Les groupes de travail permettent de valider l'état des lieux, de définir les objectifs de gestion et d'établir les bonnes pratiques sur le site.

Monsieur DEZAVELLE, maire de PULNEY, propose de tenir compte des amphibiens présents dans les étangs de Vandeléville qui sont pour l'instant hors du site Natura 2000.

Mademoiselle PIERREL demande si le périmètre du site Natura 2000 peut être modifié.

Monsieur HESSE de la DIREN précise que le DOCOB peut présenter un nouveau périmètre et il indique qu'il serait nécessaire d'inclure les zones de vergers autour de la Colline de Sion dans le périmètre afin qu'ils bénéficient de MAE (Mesures Agri-Environnementales).

Monsieur HUBERT de la Ligue de Protection des Oiseaux précise que les corridors linéaires tels que les haies jouent un rôle important pour les oiseaux. Il ajoute notamment qu'elles sont mal entretenues.

Monsieur HESSE précise que les haies sont utiles pour le déplacement et l'alimentation des chauves-souris.

Monsieur BECKEL de l'ONF indique qu'un plan de gestion des forêts est en cours de réalisation. Il précise également que l'ONF tiendra compte des préconisations du DOCOB concernant les érablières à Scolopendre, habitat d'intérêt européen.

Monsieur JACQUIN propose des réunions moins techniques, il demande la suppression du COPIL de mai en faveur d'un seul comité de pilotage en novembre 2007 pour valider l'état des lieux du DOCOB et l'étude sur la végétation. Il souhaite communiquer d'avantage avec le public et les élus pour les encourager à participer à la démarche, notamment en organisant une visite d'un gîte à chauve-souris après un comité de pilotage.

Monsieur HESSE précise que le DOCOB est aussi un outil de communication avec le public.

II.4 Réunion du 31 mai 2007

II.4.1 Invitation

Nancy, le 15 mai 2007

«Titre_adresse» «Prénom» «Nom»
«Qualité»
«Société»
«Adresse1»
«Adresse2»
«Code_postal» «Ville»

*Dossier suivi par : monsieur Nicolas DAVIAU
Pôle Gestion de l'espace et de l'environnement
Tél. : 03 83 94 58 55 ; mail : ndaviau@cg54.fr*

«entête_courrier»

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle mène une politique de préservation des milieux naturels au titre de sa politique Espace naturel Sensible (ENS). Il s'est impliqué, par ailleurs, pour le compte de l'Etat dans la politique Natura 2000, sur certains sites ENS jugés prioritaires.

Lors de la réunion du 22 juin 2006 qui a eu lieu à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a été désigné président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîte à Chiroptère autour de la Colline Inspirée, érablières et pelouses de Vandeléville ». En tant que maître d'ouvrage, il a donc en charge l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 sur ce site.

Le 18 décembre 2006, une seconde réunion s'est déroulée à l'EPCI de Colombey-les-Belles afin de lancer l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB). Deux groupes de travail ont été constitués, l'un sur les chiroptères et le second sur la végétation. Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de cette réunion.

Sur proposition du délégué à l'environnement, Olivier JACQUIN, je vous invite à présent au troisième comité de pilotage Natura 2000 qui aura lieu :

**Le Jeudi 31 Mai 2007 à 18h30 sur la Colline de Sion
Salle jardin verger située sur le site de Sion (bâtiments départementaux)**

Ordre du jour :

- Visite d'un gîte à chiroptères (chauves-souris) sur place
- Présentation du contexte environnemental et socio-économique du site Natura 2000
- Etat des lieux et mesures de gestion en faveur des chauves-souris

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, «formule_politesse», l'expression de ma considération distinguée.

Le vice président délégué,

Alain GERARD

Site Natura 2000 FR4100177

Gîtes à chiroptères autour de la Colline inspirée Érablières et pelouses de Vandeléville



Comité de pilotage du 31 mai 2007



CPEPESC Lorraine



Ordre du jour

- Vice-présidence du COPIL
- Rappels sur Natura 2000
- Contexte environnemental
- Diagnostic socio-économique
- Diagnostic biologique : les chiroptères
- Objectifs de conservation des chiroptères
- Mesures de gestion en faveur des chiroptères

Vice-présidence du COFIL

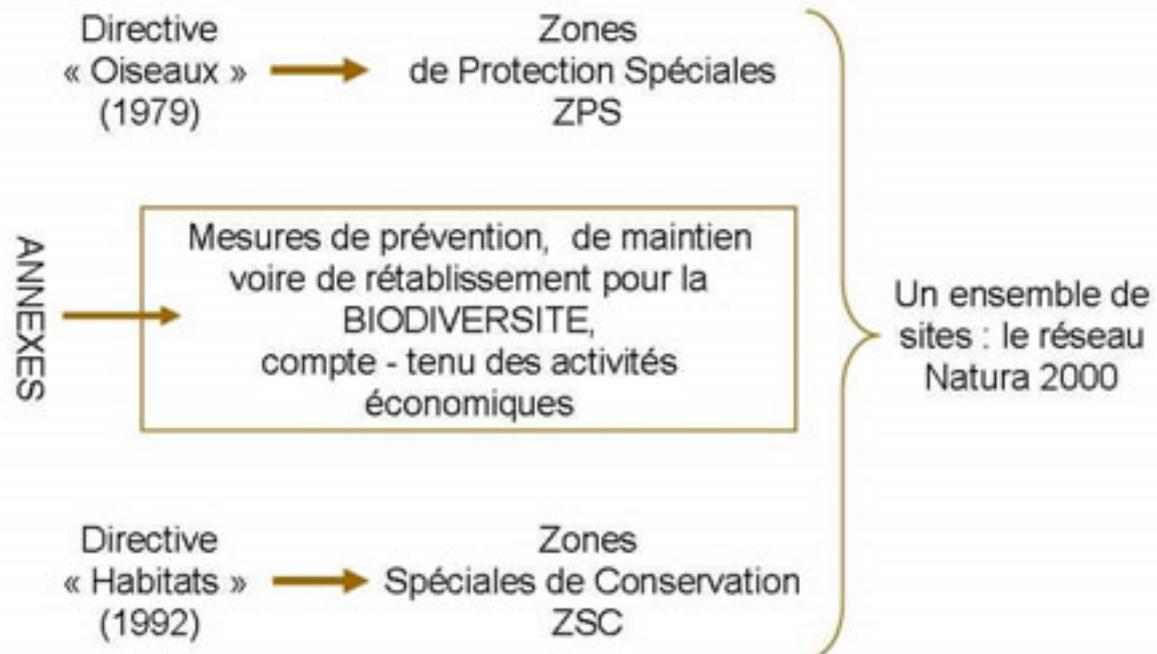
- Présidence du COFIL assurée par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- Proposition de vice-présidence afin d'associer les autres collectivités à l'élaboration et l'animation du site Natura 2000

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

3

Rappel : Fondements de Natura 2000



31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

4

Rappel : Principes d'action en France

- **Concertation** → Comité de pilotage
Groupes thématiques
Document d'objectifs
- **Contractualisation volontaire** → Contrats Natura 2000
M.A.E.
Chartes Natura 2000
- **Prévention** → Évaluation des incidences des projets

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

5

Rappel : Élaboration du Docob

- **Plan de gestion du site Natura 2000, composé de 3 grandes parties :**
 - **État initial du site Natura 2000**
 - Au niveau biologique et écologique
 - Au niveau des activités socio-économiques
 - **Objectifs de conservation des espèces et des habitats recensés**
 - **Proposition de mesures de gestion visant à atteindre les objectifs de conservation**
- **Concertation : groupes de travail, réunions du COPIL**

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

6

Rappel : 2 groupes thématiques proposés

Chauves-souris

1 réunion en mai



Végétation (pelouses et forêt)

2 réunions : 26 juin et
septembre



- Valident l'état des lieux
 - Définissent les objectifs de conservation
 - Établissent les bonnes pratiques
- Définissent les mesures de gestion contractuelles

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

7

Rappel : Calendrier prévisionnel

Déc. 2006	Janv. 2007	Févr. 2007	Mars 2007	Avr. 2007	Mai 2007	Juin 2007	Juil. 2007	Août 2007	Sept. 2007	Oct. 2007	Nov. 2007
COPI 2 : Lancement DOCOB, présentation site, constitution groupes de travail											
Rédaction mesures de gestion et cahier des charges pour les chiroptères											
					Réunion « Chiroptères »						
					COPI 3 : Présentation état des lieux et mesures de gestion chiroptères						
			Étude végétation								
						2 réunions « végétation »					
Synthèse des données écologiques											
								Finalisation du DOCOB			
COPI 4 : Étude végétation et mesures de gestion, validation DOCOB											
Corrections et mise en forme finale du DOCOB											

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

8

Contexte environnemental

- Géologie : Colline de Sion-Vaudémont = butte témoin de la cuesta bajocienne, calcaires à polypieds très résistants
- Hydrologie : Brénon et Madon = cours d'eau principaux
- Paysage : varié et préservé = côtes et buttes témoins, vergers, villages pittoresques
- Patrimoine naturel : ZNIEFF, ENS et ENR



31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

9

Diagnostic socio-économique

Commune	Dénomination du site	Propriétaire	Usages
BATTIONY	Combles et cave de l'ancien presbytère	Privé	Inutilisé actuellement
DOMMARIE-EULMONT	Cave de la grange, rue du Breuil	Privé	Annexe d'habitation privée
DOMMARIE-EULMONT	Combles de l'ancienne mairie de Dommarie	Commune de Dommarie-Eulmont	Logement communal
FÉCOCOURT	Forêt, parcelles 5, 25 et 26	Commune de Férocourt	Tourisme, production de bois
FRAISNES-EN-SAINTOIS	Pigeonnier, rue des Puits	Privé	Annexe d'habitation privée
GRIMONVILLER	Combles et grange, Grande rue	Privé	Habitation privée (en vente actuellement)
HAROUÉ	Château de Craon	Privé	Tourisme
PULNEY	Combles de l'église	Commune de Pulney	Église ouverte au culte
PULNEY	Grange, rue de la Chalade	Privé	Entrepôt
SAXON-SION	Combles et cave de la mairie de Saxon	Commune de Saxon-Sion	Mairie
SAXON-SION	Couvent des missionnaires Oblats	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Tourisme, atelier
VANDELEVILLE	Combles de l'église	Commune de Vandéleville	Église ouverte au culte
VANDELEVILLE	Combles du château	Privé	Tourisme, hôtellerie
VANDELEVILLE	Forêt, parcelles 6, 30, 31, 32, 37, 39, 40, 41	Commune de Vandéleville	Production de bois
VANDELEVILLE	Forêt, parcelles 3, 4, 11, 12, 14, 17, 19, 20, 38	État	Production de bois
VAUDEMONT	Combles et cave de la mairie	Commune de Vaudémont	Mairie
VAUDEMONT	Forêt, parcelle 21	Commune de Vaudémont	Production de bois
VEZELISE	Combles entrepôt, rue Foch	Privé	Entrepôt
VEZELISE	Ombres du Bois du Colonel	Maison de Retraite Saint-Charles / Conservatoire des Sites Lorrains	Réservé aux chauves-souls (grilles)
XIROCOURT	Cave, rue de l'église	Privé	Habitation privée
XIROCOURT	Combles de l'ancien presbytère	Privé	Habitation privée
BLEMEREY	Combles de l'église	Commune de Blémerey	Église ouverte au culte

Activités humaines



- Agriculture : aucun terrain agricole dans le périmètre, mais secteur très agricole
- Sylviculture : FD et FC Vandeléville, FC Fécocourt concernées, production de feuillus (hêtre, frêne, érable)
- Industrie : aucune industrie implantée dans le secteur du site Natura 2000
- Urbanisation : petits villages traditionnels bien conservés mais tendance à la périurbanisation

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

11

Activités humaines



■ Loisirs

□ Chasse

- ACCA pour toutes les communes sauf Fécocourt et Vaudémont, GIC de la Colline
- chevreuil et sanglier principalement chassés
- 2 lots de chasse concernés par Natura 2000

□ Pêche

- Madon et Brénon rivières de 2nde catégorie
- 2 AAPPMA dans le secteur (Xirocourt, Tantonville)
- Pas de cours d'eau ou d'étang dans le périmètre

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

12

Activités humaines

■ Tourisme

□ Colline de Sion-Vaudémont

- Panorama sur le Saintois, patrimoine architectural, pèlerinage de Notre-Dame-de-Sion, monument Barrès, « étoiles de Sion » ...
- ~ 200 000 visiteurs / an



□ Châteaux : Haroué (~11 000 visiteurs / an), Thorey-Lyautey, Vandeléville



□ Vézelize : halles en bois et autres monuments historiques du 16^{ème} siècle

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

13

Diagnostic biologique : chiroptères

- 15 espèces recensées dans le secteur, dont 6 inscrites à l'annexe II de la directive HFF
- 10 espèces dans le périmètre, dont 4 inscrites à l'annexe II de la directive HFF
- Population la plus importante de Lorraine pour le Petit rhinolophe : intérêt européen



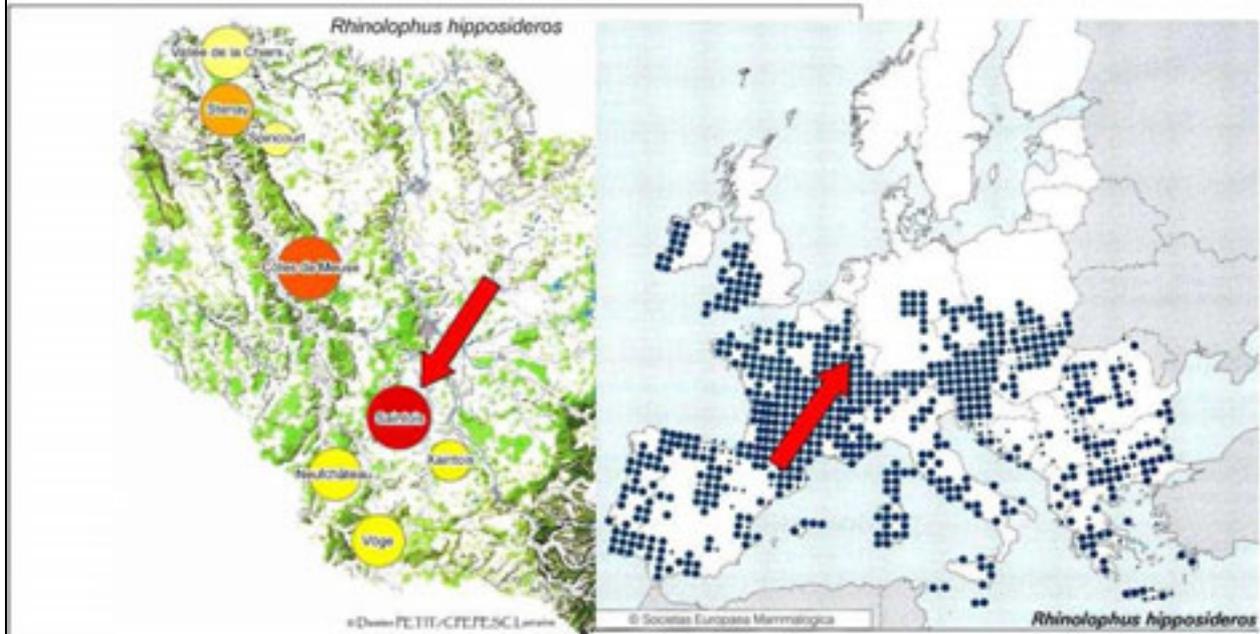
31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

14

Diagnostic biologique : chiroptères

- Intérêt européen pour la conservation du Petit rhinolophe dans l'Europe de l'ouest : **population exceptionnelle en reproduction**



Diagnostic biologique : chiroptères

- 15 colonies de mise bas du Petit rhinolophe
- 2 colonies de mise bas du Grand murin
- 1 colonie de mise bas du Vespertilion à oreilles échancrées + 1 colonie de mâles
- 1 site d'hibernation (plusieurs espèces)



Objectifs de conservation : chiroptères

- **Maintenir voire améliorer l'état de conservation des populations locales**
 - Créer un réseau de gîtes cohérent
 - Conserver les gîtes connus
 - Intégrer de nouveaux gîtes en cas de découverte
 - Préserver les zones de chasse et les routes de vol
 - Préserver les éléments structurant le paysage
 - Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

17

Mesures de gestion pour les chiroptères

- **Charte Natura 2000**
 - Mesures générales
 - Permettre l'accès aux parcelles ou aux gîtes pour les suivis et les inventaires scientifiques
 - Prévenir l'opérateur (CPEPESC Lorraine) ou le maître d'ouvrage (CG54) en cas de travaux
 - Mesures pour les gîtes à chiroptères
 - Éviter le dérangement en période de présence
 - Conserver l'intégrité des gîtes
 - Ne pas réaliser de travaux dans les gîtes en période de présence des chiroptères
 - Signer une convention de gestion

Bonnes pratiques
=
pas de rémunération
(possibilités d'exonération)

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

18

Mesures de gestion pour les chiroptères

Bonnes pratiques
=
pas de rémunération
(possibilités d'exonération)

■ Charte Natura 2000

- Mesures pour les milieux forestiers
 - Limiter les traitement phytosanitaires
 - Exclure les coupes rases
 - Conserver les arbres à cavités, sénescents et morts

- Mesures pour les milieux ouverts / semi-ouverts
 - Limiter les pesticides, favoriser l'entretien mécanique
 - Conserver et favoriser les éléments structurants le paysage : lisières, vergers, haies, ripisylves, mares ...

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

19

Mesures de gestion pour les chiroptères

Au-delà des bonnes pratiques
=
investissements ou actions
pluriannuelles rémunérées

■ Contrats Natura 2000

- Aménagement des gîtes à chiroptères
 - Ancienne mairie de Dommarie : traitement de charpente
 - Mairie de Saxon : création d'un accès au comble
 - Château de Vandelévillle : réfection du plancher du comble
 - Ancien presbytère de Xirocourt : réaménagement du comble
 - Grottes de Vézelize : consolidation du plafond

- Gestion des milieux forestiers
 - Favoriser le développement de bois sénescents (au-delà des bonnes pratiques)

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

20

Mesures de gestion pour les chiroptères

■ Autres mesures

- Suivi scientifique annuel des gîtes
- Recherches complémentaires
 - Gîtes, en particulier pour les espèces arboricoles
 - Zones de chasse et routes de vol
- Extension du périmètre : gîtes et zones de chasse
- Animation
 - Développement de supports pédagogiques vidéo pour la sensibilisation du public
 - Proposition de conférences sur les chauves-souris

Financement à définir
=
DIREN, CRL, CG54...

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

21

Fin ...



Dietmar Nill

31 Mai 2007

Comité de pilotage Site Natura 2000
FR4100177

22

Compte rendu de la réunion du 31 mai 2007 du comité de pilotage Natura 2000 « Gîte à chiroptères de la Colline inspirée, érablières et pelouses de Vandeléville »

M. Olivier JACQUIN, conseiller général chargé de l'environnement, présidait cette réunion

M. JACQUIN introduit la réunion en rappelant que le conseil général est président du comité de pilotage du site Natura 2000 et souhaite ainsi faire le lien avec la politique des Espaces Naturels Sensibles. De plus, il s'agit d'un site exceptionnel pour les chauves-souris en Lorraine qu'il faut protéger et faire découvrir au grand public. Le conseil général souhaite faire découvrir les chauves-souris par le biais de caméras situées dans le futur centre d'interprétation du paysage et des espaces naturels sur la colline de Sion-Vaudémont.

Il est décidé que les vices présidences du comité de pilotage Natura 2000 seront actées lors de la prochaine réunion du comité de pilotage. L'EPCI de Colombey-lès-Belles a proposé sa candidature à la première vice présidence et la communauté de communes du Santois à la deuxième vice présidence, les autres communautés de communes pourront également proposer leurs candidatures.

M. SCHWAAB de la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC Lorraine) présente le diagnostic socio-économique et biologique du site.

L'économie locale repose essentiellement sur l'agriculture et l'exploitation forestière. Il précise qu'aucun terrain agricole ne se situe dans le périmètre initial Natura 2000. Le tourisme est également un atout pour le secteur ; les sites les plus visités sont la colline de Sion-Vaudémont, les châteaux d'Haroué, de Thorey-Lyautey et de Vandeléville.

En ce qui concerne le patrimoine écologique, le Santois accueille une population exceptionnelle du Petit rhinolophe en reproduction. Cette population possède un rôle essentiel pour le maintien du Petit rhinolophe en Europe. Ces colonies permettraient la recolonisation du Nord-Est de l'Europe où cette espèce a quasiment disparu.

Mlle JOUAN de la CPEPESC Lorraine, opérateur du site Natura 2000, présente les objectifs de conservation du site en mettant l'accent sur l'amélioration de l'état de conservation des populations locales par la création d'un réseau de gîtes à chiroptères. Pour cela, le maintien des éléments du paysage, comme les haies et les vergers, est indispensable. Les pratiques respectueuses de l'environnement seront privilégiées dans le cadre d'une charte et de contrats Natura 2000.

La charte préconise les bonnes pratiques sur le site. Celle-ci donne lieu à une exonération de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB). Elle est déclinée pour les gîtes à chauves-souris, pour les milieux forestiers et pour les milieux ouverts. Elle précise par exemple les dates de travaux à éviter dans les gîtes, de mi avril à mi septembre pour les gîtes d'été et de mi octobre à mi mars pour les gîtes d'hiver.

Les contrats Natura 2000 donnent droit à une contre partie financière. En effet, ils compensent le surcoût des mesures de gestion pour le propriétaire. Ils concernent des mesures très précises

comme le réaménagement des combles pour les chauves-souris ou le traitement non toxique des charpentes pour les chauves-souris.

D'autres mesures de gestion pour les chiroptères sont présentées, tel que le suivi scientifique, les animations auprès du grand public et une proposition d'extension du périmètre aux territoires de chasse des chauves souris. La question du financement de ces autres mesures est posée. Le diagnostic concernant les chiroptères est validé par les membres du comité de pilotage.

M. HESSE de la DIREN Lorraine, confirme que seul le surcoût dû à la mise en place des mesures préconisées est financé dans le cadre des contrats Natura 2000 et des mesures agro-environnementales. La DIREN est également favorable pour étendre le site aux territoires de chasse des chauves-souris. La mesure sera financée par des fonds Européens au même titre que les ZPS (zone de protection spéciale) de la directive Oiseaux.

Mlle PIERREL, du conseil général de Meurthe-et-Moselle, précise que les territoires de chasse couvrent des surfaces agricoles très importantes et qu'il faudra avant tout recueillir l'adhésion des exploitants et des communes avant d'élargir le périmètre. Cette concertation sera plutôt menée dans la phase d'animation du DOCOB.

L'ordre du jour étant épuisé, M. JACQUIN remercie les participants de cette troisième réunion du comité de pilotage.

Personnes présentes au comité de pilotage

Etaient excusés,

M. GERARD vice président du conseil général de Meurthe-et-Moselle

M. le Président du conseil régional

M. le Président du conseil général des Vosges

Mlle LEMOINE de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

M. GATINOIS de la Fédération de chasse de Meurthe-et-Moselle

Etaient présents au comité de pilotage,

OLIVIER JACQUIN Délégué à l'environnement au conseil général de Meurthe-et-Moselle

DELOFFRE CLAUDE Maire de Vandeléville

DEZAVELLE JEAN FRANCOIS Maire de Pulney

RAPENNE DENIS ACCA de Xirocourt

BOUVIER GUY Maire d'Haroué

CACAS JEAN CLAUDE 2ème adjoint de Vandeléville

HESSE SÉBASTIEN DIREN Lorraine

JOMINET SOPHIE EPCI de Colombey Sud Toulousain

DAVIAU NICOLAS conseil général de Meurthe-et-Moselle

PIERREL ROSELYNE conseil général de Meurthe-et-Moselle

BONNEVAL PHILIPPE conseil général de Meurthe-et-Moselle

JOUAN DOROTHEE CPEPESC Lorraine

SCHWAAB FRANCOIS CPEPESC Lorraine

II.5 Réunion du 3 décembre 2007

II.5.1 Invitation

Nancy le 23/11/2007

«Titre_adresse» «Prénom» «Nom»
«Qualité»
«Société»
«Adresse1»
«Adresse2»
«Code_postal» «Ville»

Objet : Comité de pilotage Natura 2000 « Gîtes à Chiroptères autour de la Colline Inspirée, érablières et pelouses de Vandeléville
Nicolas Daviau 03-83-94-58-55 ndaviau@cg54.fr

«entête_courrier»,

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle mène une politique de préservation des milieux naturels au titre de la politique Espace Naturel Sensible (ENS). Il s'est impliqué, par ailleurs, pour le compte de l'Etat dans la politique Natura 2000 sur les sites ENS jugés prioritaires.

Lors de la réunion du 22 juin 2006, qui a eu lieu à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a été désigné président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîtes à Chiroptères autour de la Colline Inspirée, érablières et pelouses de Vandeléville ». En tant que maître d'ouvrage, il a donc en charge l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 sur ce site.

Le 18 décembre 2006, une seconde réunion s'est déroulée à l'EPCI de Colombey-les-Belles afin de lancer l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB). Deux groupes de travail ont été constitués, l'un sur les chiroptères et le second sur la végétation.

Le 31 mai 2007, le comité de pilotage s'est réuni pour valider l'état initial du DOCOB et présenter les mesures de gestion en faveur des chauves-souris. Le compte rendu de la réunion est joint au document.

Sur proposition du délégué à l'environnement, Olivier JACQUIN, je vous invite à présent au quatrième comité de pilotage Natura 2000 qui aura lieu :

Le Lundi 3 décembre 2007 à 18h30 salle du couvent à SAXON SION

Ordre du jour :

- Présentation des résultats de l'étude sur la végétation.
- Présentation des objectifs de gestion, des contrats et de la charte Natura 2000.
- Validation du document d'objectif.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le vice-président délégué,

Alain GERARD

II.5.2 Présentation



Ordre du jour

- Résultats de l'étude végétation
- Objectifs de gestion et de conservation
- Programme d'actions
 - Charte et contrats Natura 2000
- Validation du document d'objectifs
- Validation du nouveau périmètre

Rappel : Calendrier prévisionnel

Déc. 2006	Janv. 2007	Févr. 2007	Mars 2007	Avr. 2007	Mai 2007	Juin 2007	Juil. 2007	Août 2007	Sept. 2007	Oct. 2007	Nov. 2007
COPIL 2 : Lancement DOCOB, présentation site, constitution groupes de travail											
Rédaction mesures de gestion et cahier des charges pour les chiroptères											
					Réunion « Chiroptères »						
					COPIL 3 : Présentation état des lieux et mesures de gestion chiroptères						
			Étude végétation								
						2 réunions « végétation »					
Synthèse des données écologiques											
								Finalisation du DOCOB			
COPIL 4 : Étude végétation et mesures de gestion, validation DOCOB											
Corrections et mise en forme finale du DOCOB											

Rappels sur les intérêts du site Natura 2000

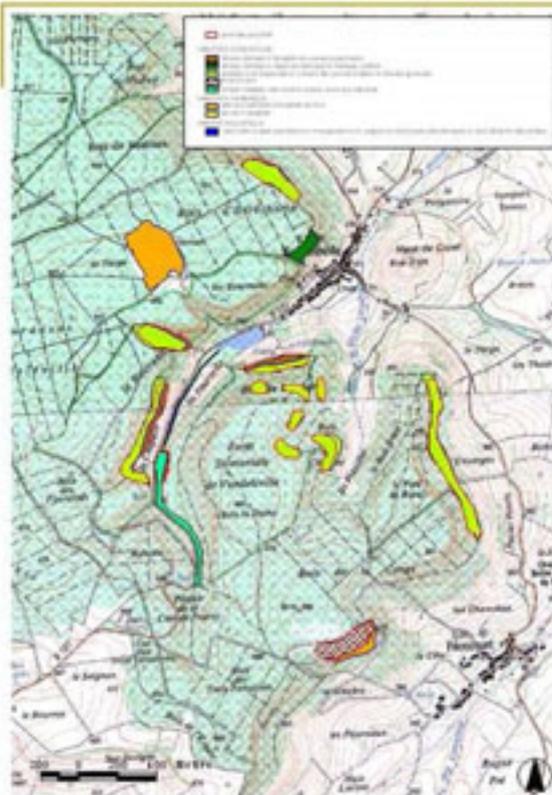
■ Des gîtes à chiroptères

- 15 colonies de Petits rhinolophes
- 2 colonies de Grands murins
- 2 colonies de Vespertilions à oreilles échancrées
- 1 site de transit et d'hibernation

■ Des habitats naturels

- Forêts de pentes, érablaies
- Pelouses calcaires





Résultat des prospections :

8 habitats naturels cartographiés
dont 5 concernés par la directive
Habitats/Faune/Flore

&

aucune espèce végétale
remarquable observée

Présence d'habitats naturels en
dehors de la zone Natura 2000
nécessiterait une extension de
la zone (cohérence écologique)

5 habitats communautaires :

	Code Natura 2000	Surface (ha) dans la zone Natura 2000	% dans la zone Natura 2000	Surface (ha) dans la zone élargie	% dans la zone élargie
Érable à Scolopendre et Lunaire des pentes froides et éboulis grossiers	9180*	24,76	72,82	2,87	15,01
Frênaie-érablaie des rivières à eaux vives sur calcaires	91E0*	1,06	3,09	2,52	13,18
Hêtraie-chênaie à Asperule odorante et Mélisse uniflore	9130	-	-	1,71	8,94
Rivière à Renoncules oligo- mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques	3260	0,01	0,03	0,74	3,87
Pelouse calcicole mésophile de l'Est	6210	0,10	0,29	11,06	57,85

* Habitat prioritaire

26 ha

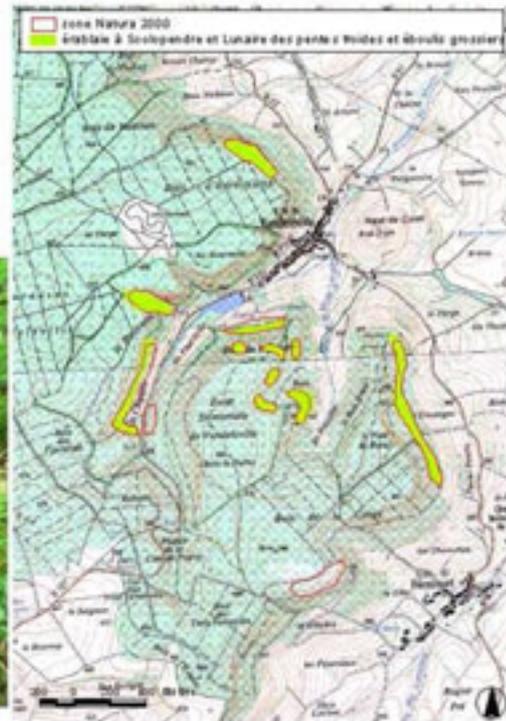
19 ha

77 % du périmètre Natura 2000 actuel = habitats communautaires

Erablaie à Scolopendre

27,63 ha

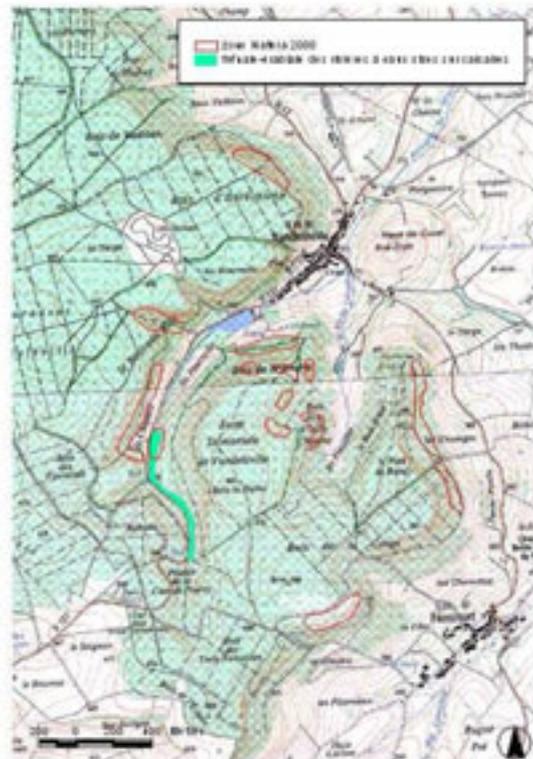
Bon état de conservation



Frênaie-érablaie

3,57 ha

Bon état de conservation



Hêtraie-chênaie à Aspérule

1,71 ha

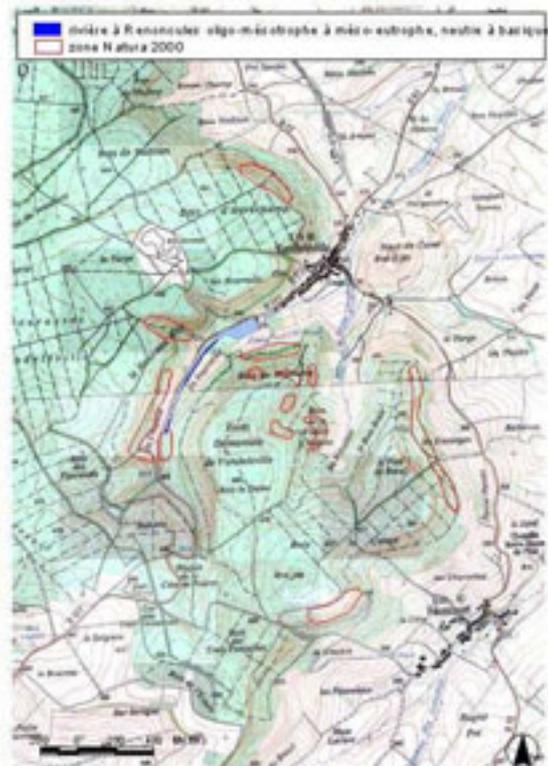
Bon état de conservation



Rivière à Renoncules

0,75 ha

Bon état de conservation



Pelouse calcaire

11,16 ha

Etat de conservation moyen



Ordre du jour

- Résultats de l'étude végétation
- Objectifs de gestion et de conservation
- Programme d'actions
 - Charte et contrats Natura 2000
- Validation du document d'objectifs
- Validation du nouveau périmètre

Objectifs de gestion et de conservation

- **Maintien de l'état de conservation des chiroptères**
 - Conservation des gîtes (hibernation et mise bas)
 - Suivi des populations
 - Amélioration des connaissances sur l'écologie des espèces
 - Intégration des chiroptères dans la gestion des habitats
- **Maintien de l'état de conservation des habitats forestiers et aquatique**
 - Maintien des bonnes pratiques de gestion sylvicole
- **Améliorer l'état de conservation des pelouses calcaires**
 - Restauration puis gestion des pelouses

Ordre du jour

- **Résultats de l'étude végétation**
- **Objectifs de gestion et de conservation**
- **Programme d'actions**
 - Charte et contrats Natura 2000
- **Validation du document d'objectifs**
- **Validation du nouveau périmètre**

Programme d'actions : charte Natura 2000

- Bonnes pratiques = actions non rémunérées
- Possibilité d'exonération de la TFNB ou d'aides publiques pour les forêts
- Recommandations = actions non contrôlées
- Engagements = actions contrôlées

Programme d'actions : charte Natura 2000

Gîtes à chiroptères	
Recommandations	<input type="checkbox"/> RC1 : Éviter le dérangement des gîtes en période de présence des chiroptères
Engagements	<input type="checkbox"/> EG1 : Localiser avec l'opérateur les parcelles engagées dans la charte
	<input type="checkbox"/> EG2 : Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques
	<input type="checkbox"/> EC1 : Prévenir l'opérateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000
	<input type="checkbox"/> EC2 : Conserver l'intégrité des gîtes
	<input type="checkbox"/> EC3 : Ne pas réaliser de travaux en période de présence des chiroptères

Programme d'actions : charte Natura 2000

Milieux forestiers

Recommandations	<input type="checkbox"/> RF1 : Conserver et favoriser les essences autochtones <input type="checkbox"/> RF2 : Favoriser le mélange d'essences dans les parcelles <input type="checkbox"/> RF3 : Éviter les coupes rases <input type="checkbox"/> RF4 : Limiter les traitements phytosanitaires <input type="checkbox"/> RF5 : Limiter la circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels <input type="checkbox"/> RF6 : Prévenir l'opérateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000
Engagements	<input type="checkbox"/> EG1 : Localiser avec l'opérateur les parcelles engagées dans la charte <input type="checkbox"/> EG2 : Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques <input type="checkbox"/> EF1 : Mettre en conformité les documents d'aménagements des forêts avec les engagements de la charte <input type="checkbox"/> EF2 : Conserver les arbres à cavités, les arbres sénescents et les arbres morts lorsqu'ils ne présentent pas de danger, en priorité dans les forêts bénéficiant du régime forestier <input type="checkbox"/> EF3 : En cas de création d'une desserte forestière, s'assurer de sa cohérence avec le schéma régional de la desserte forestière et s'interdire de traverser les habitats d'intérêt communautaire

Programme d'actions : charte Natura 2000

Milieux ouverts et semi-ouverts : Pelouses calcaires

Recommandations	<input type="checkbox"/> RMO1 : Favoriser l'entretien mécanique et limiter l'emploi de pesticides <input type="checkbox"/> RMO2 : En cas de pâturage, remplacer l'ivermectine par un produit vermifuge moins toxique ou maintenir le bétail en étable pendant quelques jours <input type="checkbox"/> RMO3 : Limiter la circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels <input type="checkbox"/> RMO4 : Prévenir l'opérateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles Natura 2000
Engagements	<input type="checkbox"/> EG1 : Localiser avec l'opérateur les parcelles engagées dans la charte <input type="checkbox"/> EG2 : Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques

Programme d'actions : contrats Natura 2000

- Actions allant au-delà des bonnes pratiques = rémunération des surcoûts engendrés

Contrats Natura 2000	Milieux non forestiers
Mesure 1	Préserver les gîtes de mise bas et d'hibernation des chiroptères par des aménagements spécifiques : ♦ A32324 : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.
Mesure 2	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels par l'information des usagers : ♦ A32327 : Investissements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.
Milieux forestiers	
Mesure 3	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels par l'information des usagers : ♦ F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt.
Mesure 4	Favoriser le développement de bois sénescents : ♦ F22712 : Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents.
Mesure 5	Inventorier les espèces de chiroptères arboricoles : ♦ F22717 : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

Programme d'actions : autres dispositifs

Gestion des habitats	
GH1	Gestion de la pelouse de Vandelévillie
GH2	Restauration et gestion de la pelouse de Fécocourt
Suivis écologiques	
SE1	Suivi des gîtes à chiroptères
SE2	Suivi de la végétation
Recherche	
RE1	Recherche des zones de chasse et des routes de vol des chiroptères
RE2	Recherche des gîtes arboricoles des chiroptères
RE3	Inventaire des mammifères (hors chiroptères)
RE4	Inventaire de l'herpétofaune
RE5	Inventaire de l'avifaune
RE6	Inventaire de l'entomofaune
RE7	Inventaire de la bryoflore

Programme d'actions : autres dispositifs

Animation et pédagogie	
AP1	Proposition d'animations et de conférences pour le public
AP2	Mise en place d'outils pédagogiques sur le thème des chiroptères
Suivi administratif	
AD1	Prise en compte des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements
AD2	Extension du périmètre
AD3	Mise en place d'une convention de gestion
AD4	Mise en place d'une protection réglementaire des gîtes à chiroptères

Financeurs potentiels : État, Conseil régional, Conseil général 54

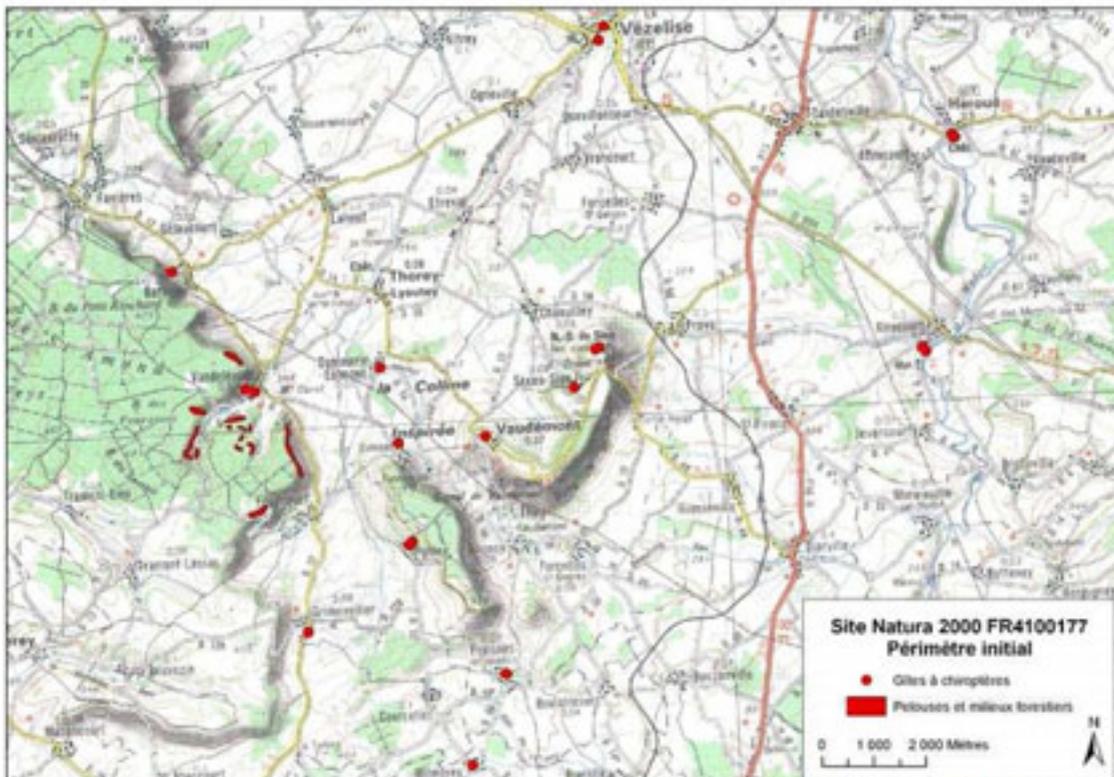
Ordre du jour

- Résultats de l'étude végétation
- Objectifs de gestion et de conservation
- Programme d'actions
 - Charte et contrats Natura 2000
- Validation du document d'objectifs
- Validation du nouveau périmètre

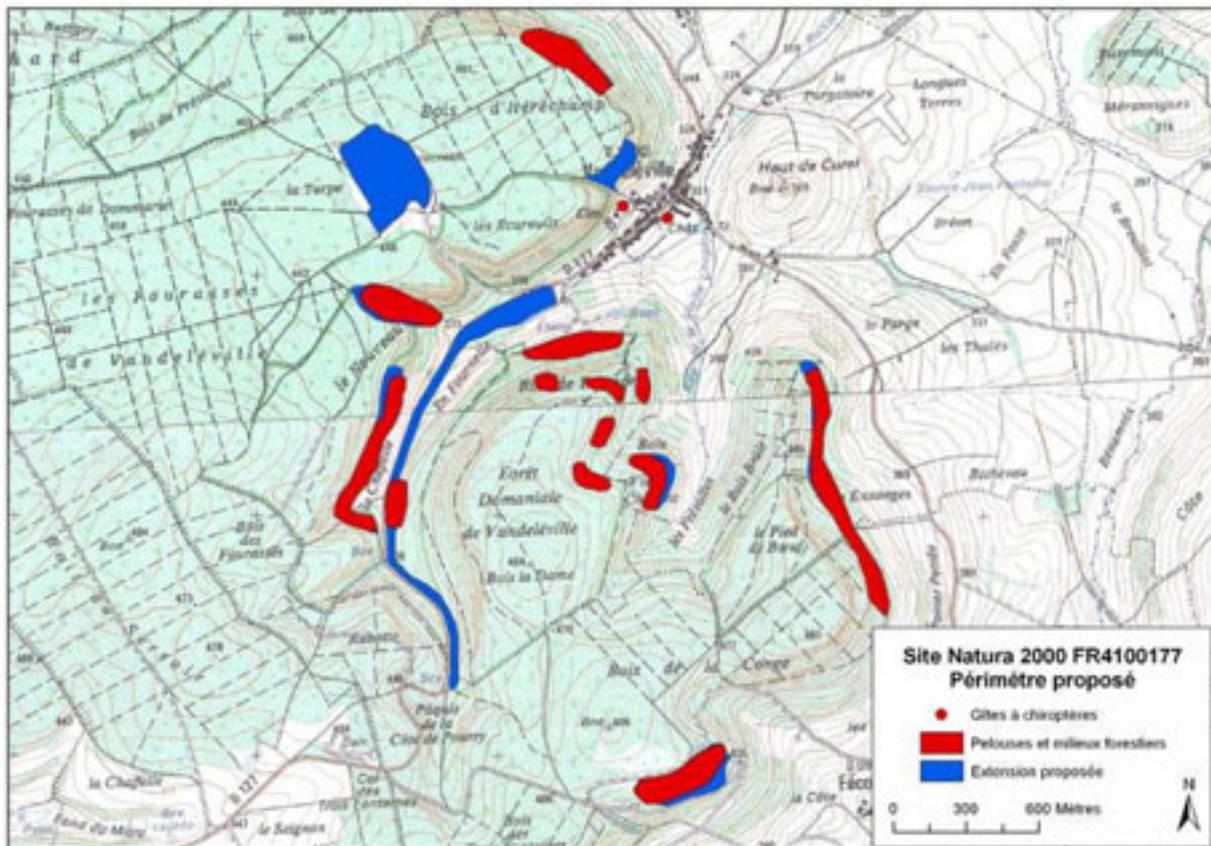
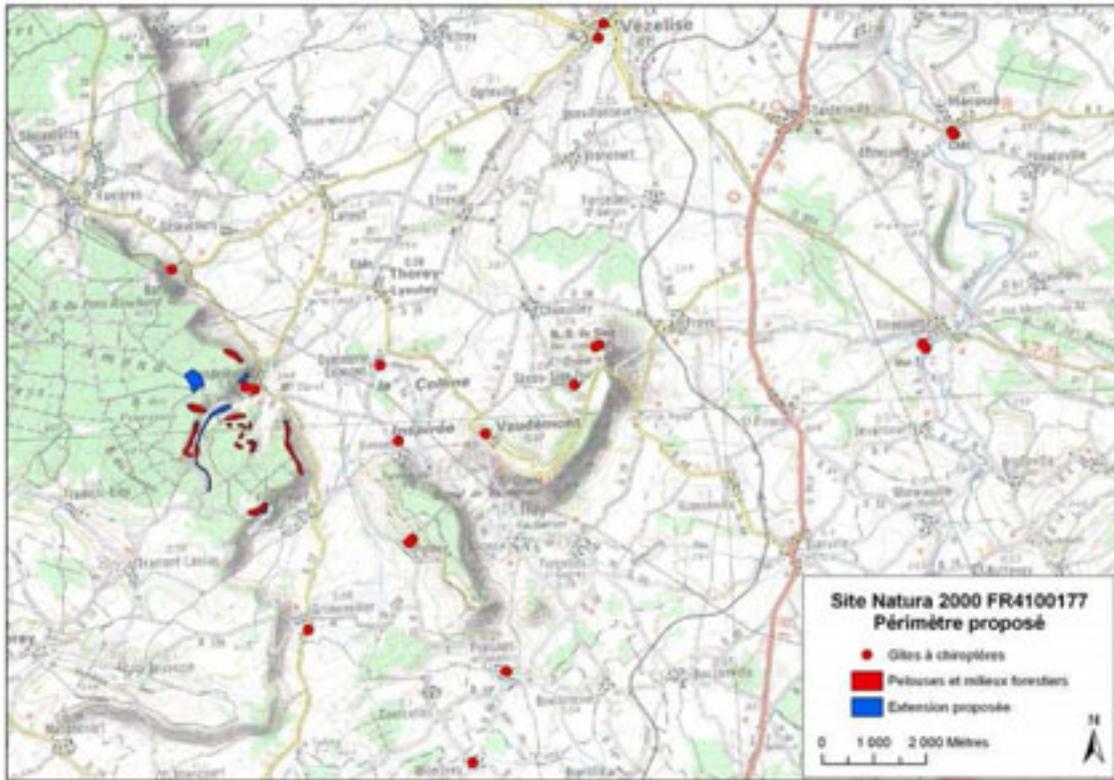
Ordre du jour

- Résultats de l'étude végétation
- Objectifs de gestion et de conservation
- Programme d'actions
 - Charte et contrats Natura 2000
- Validation du document d'objectifs
- Validation du nouveau périmètre

Périmètre initial du site Natura 2000



Périmètre proposé



Périmètre proposé

Surface initiale : 34 ha

Surface proposée : 58 ha

2 communes concernées par l'extension : Vandeléville et Fécocourt

Statut	Surface (ha)	Pourcentage
Public	14,6	26,1 %
Communal	30,6	54,6 %
Prive	6,5	11,6 %
Inconnu	4,3	7,7 %
Total	56,0	100



II.5.3 Compte-rendu

Compte rendu de la réunion du 3 décembre 2007 du comité de pilotage Natura 2000 « Gîte à chiroptères de la Colline inspirée, érablières et pelouses de Vandeléville »

La réunion du comité de pilotage Natura 2000 était organisée par le conseil général de Meurthe-et-Moselle avec l'intervention de la CPEPESC Lorraine et le bureau d'études ESOPE pour la présentation du document d'objectifs.

A l'ordre du jour,

- Présentation des résultats de l'étude sur la végétation par le bureau d'études ESOPE,
- Présentation des objectifs de gestion, des contrats et de la charte Natura 2000 par la CPEPESC Lorraine,
- Validation du document d'objectifs par les membres du comité de pilotage.

Etaient excusés,

M. GERARD vice Président du conseil général, M le président du conseil général des Vosges, M. MOYSES DDAF 54, M le sous préfet de Toul, M. AUMAITRE du Conservatoire des Sites Lorrains, M ASAEL du CRPF.

Etaient présents,

M. JACQUIN	conseiller général délégué à l'environnement
Mme HARALAMBON	Présidente de la communauté de communes du sud Toulais
M. DELOFFRE	Maire de Vandeléville
M. DEZAVELLE	Maire de Pulney
M. THOMASSIN	Maire de Battigny
M. CACAS	2 ^{ème} Adjoint à la Mairie de Vandeléville
M. BERGER	Adjoint à Saxon-Sion
M. CHRETIEN	DIREN Lorraine
M. HESSE	DIREN Lorraine
Mlle JOUAN	CPEPESC Lorraine
Mlle JAGER	ESOPE
Mlle PIERREL	conseil général
M. DAVIAU	conseil général

M. JACQUIN, conseiller général délégué à l'environnement présidait le comité de pilotage et a introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour. Il informe les membres du COPIL qu'une extension du périmètre Espaces Naturels Sensibles est en cours, avec la signature d'une convention de gestion entre la commune de Vandeléville et le conseil général.

Partie végétation

Mlle JAGER du bureau d'étude ESOPE, présente le résultat de l'étude sur la végétation ainsi que les mesures de gestion définies dans la charte et les contrats Natura 2000.

Les habitats sont en bon état de conservation grâce aux bonnes pratiques sylvicoles menées sur le site. Des mesures de gestion seront proposées pour améliorer l'état de conservation de la pelouse de Vandeléville, ancien terrain de moto-cross, et celle de Férocourt qui est en cours de boisement par les pins noirs où des mesures de restauration doivent être engagées.

M. THOMASSIN, Maire de Battigny, s'étonne que la pelouse communale de Battigny ne fasse l'objet d'aucune protection et demande que celle-ci soit inscrite au réseau Natura 2000. Il indique également qu'un aménagement foncier débutera en 2008 et s'inquiète de la disparition des vergers et des haies.

M. HESSE de la DIREN Lorraine, précise qu'une évaluation du réseau Natura 2000 sera réalisée en 2009 et que les propositions d'extensions pourront être formulées à ce moment là.

M. JACQUIN propose dans un premier temps un partenariat avec le conseil général semblable à celui mené avec la commune de Vandeléville et ensuite une inscription au réseau Natura 2000. Les techniciens du service gestion de l'espace et de l'environnement se tiennent à la disposition de la commune de Battigny.

M. DAVIAU, conseil général, précise que la signature de contrats et de charte sera réalisée lors de la phase d'animation secteur par secteur avec les propriétaires privés.

M. DELOFFRE, Maire de Vandeléville, souhaite que les communes puissent faire le relais avec les habitants durant la phase d'animation du document d'objectif.

Partie chiroptères

Mlle JOUAN de la CPEPESC Lorraine présente les objectifs de gestion des chiroptères et les mesures inscrites dans la charte et les contrats. Elle rappelle notamment que la préservation des gîtes à chauves-souris et de leurs territoires de chasse (tels que les haies et les vergers) est indispensable au maintien de ces espèces.

M. HESSE propose l'inscription des territoires de chasse des chiroptères au réseau Natura 2000, ce qui permettrait de couvrir des habitats agricoles, des prairies et des vergers.

Mlle PIERREL du conseil général, précise que les territoires de chasse peuvent effectivement couvrir de grandes surfaces mais qu'il serait utile, dans un premier temps, de travailler sur le périmètre proposé initialement de 34 ha et étendu à 58 ha pour couvrir l'ensemble des habitats forestiers d'intérêt communautaire. En fin de DOCOB (2012/2013) et après plusieurs années d'animation sur site et la réalisation d'études complémentaires, la question pourra à nouveau être soulevée en comité de pilotage.

Les membres du comité de pilotage valident le périmètre étendu à 58 ha et le document d'objectif Natura 2000, ils laissent également un délai supplémentaire, jusqu'au 15 janvier 2008, pour que les membres absents à la réunion du comité de pilotage puissent apporter leurs remarques.

III Groupes de travail thématiques

III.1 Groupe thématique « chauves-souris »

III.1.1 Invitation

**COMMISSION DE PROTECTION
DES EAUX, DU PATRIMOINE,
DE L'ENVIRONNEMENT,
DU SOUS-SOL ET DES
CHIROPTERES DE LORRAINE**

*Association agréée de Protection
et de Gestion de l'Environnement*



Affaire suivie par :
Dorothee JOUAN
Tél. : 03.83.68.24.23
Mél : dorothee.jouan@ciril.fr

Nancy, le 23 avril 2007

M. Alain GERARD
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
48 rue du Sergent Blandan
54035 NANCY CEDEX

Objet : Réunion groupe de travail chauves-souris

Madame, Monsieur,

En Meurthe et Moselle, le Conseil Général mène sa propre politique de protection de la biodiversité, la politique « Espaces Naturels Sensibles ». Elle contient trois volets : la gestion conservatoire, l'acquisition foncière et l'ouverture au public.

Le site, « Gîtes à chiroptères autour de la Colline inspirée, pelouses et érabières de Vandéleville » possède une richesse faunistique et floristique remarquable, ce qui lui a valu également son inscription au réseau européen de protection de la biodiversité, le réseau Natura 2000.

Le Conseil Général a ainsi souhaité être maître d'ouvrage du site Natura 2000. Il a confié la rédaction du document d'objectifs Natura 2000 à un opérateur spécialisé dans l'étude des chauves-souris, la CPEPESC Lorraine.

Lors de la réunion du 18 décembre 2006, qui a eu lieu à l'EPCI de Colombey-les-Belles, deux groupes de travail ont été créés : un groupe de travail « chauve souris » et groupe de travail « végétation ». Les groupes permettent d'échanger et de définir les objectifs de conservation des espèces présentes. Ces échanges ont lieu entre les propriétaires privés, les élus locaux et les services de l'état.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères autour de la Colline inspirée, pelouses et érabières de Vandéleville », je vous invite à la réunion du groupe de travail « chauves-souris » qui aura lieu

Le 10 mai 2007 à 18h00, à la salle jardin verger du couvent de Slon

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rappels sur la démarche Natura 2000 ;
- Description des différents gîtes à chauves-souris du périmètre ;
- Propositions de mesures de gestion spécifiques aux gîtes à chiroptères.

1/2

Les sites concernés par le site Natura 2000 sont les suivants :

COMMUNE	GITE A CHAUVE-SOURIS
BATTIGNY	Cave de l'ancien presbytère
DOMMARIE-EULMONT	Cave de grange, rue du Breuil
DOMMARIE-EULMONT	Combles de l'ancienne mairie
FRAISNES-EN-SAINTOIS	Pigeonnier, rue des puits
GRIMONVILLER	Grange, Grande rue (en vente)
HAROUE	Château de Craon
PULNEY	Combles de l'église
PULNEY	Grange, rue de la Chalade
SAXON-SION	Combles et cave de la mairie de Saxon-Sion
SAXON-SION	Couvent des missionnaires Oblats
VANDELEVILLE	Combles de l'église
VANDELEVILLE	Combles du château
VAUDEMONT	Combles et cave de la mairie
VEZELISE	Combles entrepôt, rue du Maréchal Foch
VEZELISE	Grottes du Bois du Colonel
XIROCOURT	Cave, rue de l'église
XIROCOURT	Combles de l'ancien presbytère
BLEMEREY	Combles de l'église

Cette réunion s'inscrit dans une série de rendez-vous pour la définition des objectifs et mesures de conservation par les groupes de travail thématiques.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Dorothée JOUAN

Site Natura 2000 FR4100177

Gîtes à chiroptères autour de la Colline inspirée Érablières de Vandeléville



Groupe de travail Chauves-souris
Sion, 10 mai 2007



CPEPESC-Lorraine



Ordre du jour

- Rappels sur Natura 2000
- Listes des gîtes à chiroptères concernés
- Proposition de mesures de gestion
 - Bonnes pratiques
 - Mesures rémunérées (Contrats)
 - Mesures complémentaires
- Discussion autour des propositions

Natura 2000, rappels

- Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » n°92/43/CEE : conservation des espèces et des habitats énumérés dans les annexes
- Choix de sites remarquables pour les espèces et les habitats concernés : ZSC
- ZSC + ZPS (dir. Oiseaux) = réseau Natura 2000
- Pour chaque site Natura 2000 : DOCOB (plan de gestion) rédigé en concertation (comité de pilotage)

DOCOB, contenu

- État initial biologique et socio-économique du site
- Objectifs de conservation des espèces et des habitats
- Proposition de mesures de gestion pour la conservation
 - Bonnes pratiques, non rémunérées = Charte Natura 2000
 - Investissements ou mesures pluri-annuelles allant au-delà des bonnes pratiques, rémunérés = Contrats Natura 2000 ou Mesures Agro-Environnementales
 - Suivi scientifique et inventaires complémentaires
- Démarche volontaire, réalisation en concertation avec les acteurs concernés

Groupe de travail thématique

- Participation volontaire : propriétaires et gestionnaires des sites, opérateur, services de l'état, élus

- Objectifs :
 - Identifier les sites concernés
 - Définir les mesures de gestion adaptées
 - Mettre en cohérence

Les gîtes à chiroptères du site Natura 2000

COMMUNE	LIEU
BATTIGNY	Combles et cave de l'ancien presbytère
DOMMARIÉ-EULMONT	Cave de la grange, rue du Breuil
DOMMARIÉ-EULMONT	Combles de l'ancienne mairie
FRAISNES-EN-SAINTOIS	Pigeonnier, rue des puits
GRIMONVILLER	Grange, Grande rue (en vente)
HAROUE	Combles et caves du Château de Craon
PULNEY	Combles de l'église
PULNEY	Grange, rue de la Chalade
SAXON-SION	Combles et cave de la mairie de Saxon
SAXON-SION	Combles et caves du couvent des missionnaires Oblats
VANDELEVILLE	Combles de l'église
VANDELEVILLE	Combles du château
VAUDEMONT	Combles et cave de la mairie
VEZELISE	Combles entrepôt, rue du Maréchal Foch
VEZELISE	Grottes du Bois du Colonel
XIROCOURT	Cave, rue de l'église
XIROCOURT	Combles de l'ancien presbytère
BLEMEREY	Combles de l'église

Les bonnes pratiques : Charte Natura 2000

- Engagements généraux
 - Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques
 - Prévenir l'opérateur en cas de travaux
- Engagements pour les gîtes à chiroptères
 - Conserver l'intégrité des gîtes (accès, conditions climatiques)
 - Ne pas réaliser de travaux dans les gîtes en période de présence des chiroptères
 - Signer une convention de gestion
- Recommandations pour les gîtes à chiroptères
 - Éviter l'emploi de pesticides (charpente)
 - Éviter le dérangement en période de présence

Les bonnes pratiques : Charte Natura 2000

- Engagements pour les milieux forestiers
 - Exclure les coupes rases
 - Conserver les arbres à cavités, les arbres sénescents et les arbres morts
- Recommandations pour les milieux forestiers
 - Favoriser la régénération naturelle
 - Limiter l'emploi de pesticides et produits toxiques
- Engagements pour les milieux ouverts
 - Conserver les éléments structurant le paysage (vergers, haies, bosquets, alignements d'arbres, murets)
- Recommandations pour les milieux ouverts
 - Limiter l'emploi de pesticides et produits toxiques (traitement bétail, traitement vergers, engrais,...)

Les mesures rémunérées

- **Contrats Natura 2000**
 - Aménagement des gîtes
 - Traitement de charpente non toxique, ancienne mairie de Dommarie (surcoût)
 - Réfection du plancher du comble, château de Vandeléville (surcoût)
 - Réaménagement du comble, ancien presbytère de Xirocourt
 - Consolider le plafond, grottes de Vézelize
 - Évacuer le guano et aménager une trappe dans les combles, mairie de Saxon

Les mesures rémunérées

- **Contrats Natura 2000**
 - Mesures de gestion forestière
 - Conserver les arbres à cavités et les arbres morts (au-delà des bonnes pratiques)
 - Créer des îlots de sénescence
- **Mesures Agro Environnementales**
 - Création et entretien de haies
 - Création et entretien de mares ou points d'eau
 - Gestion extensive des prairies et fauche tardive
 - Remplacement des traitements chimiques par des traitements mécaniques ou par la lutte biologique

Les autres mesures (financement à définir)

- **Suivi scientifique des gîtes**

- **Recherches complémentaires**
 - Recherche de gîtes pour les espèces les moins bien connues (V. de Bechstein, Barbastelle)
 - Recherche des zones de vol et de chasse

- **Animation / étude scientifique**
 - Développement de supports pédagogiques vidéo pour la sensibilisation du public, couvent de Sion

III.1.3 Compte-rendu

Groupe de travail Chiroptères Site Natura 2000 FR4100177

Compte rendu 10 mai 2007 18h00 salle jardin verger
couvent des missionnaires oblats
Sion

Réunion organisée par	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, CPEPESC Lorraine
Type de réunion	Groupe de travail Natura 2000
Animateur	Dorothee JOUAN et François SCHWAAB (CPEPESC Lorraine)
Participants	Nicolas DAVIAU, Chargé de mission Natura 2000, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle Anne-Marie COLLIEUX, Pulney Jean-François DEZAVELLE, Maire de Pulney Sophie JOMINET, chargée de mission CC Colombey / Sud Toulousain Claude HUBERT, LPO Meurthe-et-Moselle Sud Michel BERGER, adjoint à la Mairie de Saxon-Sion Jean-Claude CACAS, 2ème adjoint à la Mairie de Vandeléville Claude DELOFFRE, Maire de Vandeléville Alain PARIZOT, propriétaire Bernard VIGNON, propriétaire
Excusés	Sébastien HESSE, DIREN Lorraine François MOYSES, DDAF de Meurthe-et-Moselle Damien AUMAITRE, Conservatoire des Sites Lorrains, gestionnaire Olivier JACQUIN, Délégué à l'environnement, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle Alain GERARD, Vice-président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle Denis THOMASSIN, Maire de Battigny Edwige HENRION, Maire de Blémery Michel DEPRUGNEY, Maire de Dommarie-Eulmont et propriétaire Bernard HACQUIN, Maire de Vaudémont Marie-Louise HARALAMBON, Présidente de la CC Colombey / Sud Toulousain Mme JUNG, Château de Craon, Haroué M. et Mme DEMANGEOT, Château de Vandeléville Entreprise PETIT-JEAN, propriétaire Maison de Retraite Saint-Charles de Vézelize, propriétaire Francis BEGARD, propriétaire

Rubriques à l'ordre du jour

Rappels sur la démarche Natura 2000

Mlle JOUAN commence la réunion par un rappel de la démarche Natura 2000.

La transposition de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » en France repose sur les principes suivants :

- La participation des acteurs locaux pour la désignation des sites Natura 2000, les propositions de mesures de gestion et la mise en œuvre de la gestion ;
- La réalisation d'un document d'objectifs (DOCOB) unique pour chaque site ;
- La préférence du contrat à la contrainte ;
- La réaffirmation du fait que les sites Natura 2000 ne sont pas des sanctuaires naturels, mais que les impératifs économiques, culturels et sociaux sont intégrés à la réflexion.

Le document d'objectifs, actuellement en cours de rédaction par Mlle JOUAN, est un plan de gestion composé de 3 grandes parties :

- Un état initial du site au niveau biologique et au niveau des activités socio-économiques ;
- La définition des objectifs de conservation des espèces et des habitats concernés ;
- La proposition d'un ensemble de mesures de gestion pour atteindre ces objectifs de conservation.

Le document d'objectifs est rédigé par l'opérateur du site Natura 2000 en concertation avec les acteurs locaux par le biais des réunions du comité de pilotage et des groupes de travail.

Les groupes de travail sont organisés autour des principaux thèmes du site Natura 2000 par zone géographique. Dans le cas présent, nous avons créé deux groupes thématiques : « chauves-souris » et « végétation ». La participation à ces groupes de travail est volontaire et destinée principalement aux propriétaires et gestionnaires des sites concernés.

Les objectifs de cette réunion sont :

- D'identifier les sites concernés ;
- De définir les mesures de gestion adaptées ;
- De mettre en cohérence ces mesures avec les propriétaires et les gestionnaires concernés.

Liste des gîtes à chiroptères concernés par le site natura 2000

Mlle JOUAN expose la liste des gîtes à chiroptères concernés par le périmètre initial du site Natura 2000.

COMMUNE	LIEU
BATTIGNY	Combles et cave de l'ancien presbytère
DOMMARIE-EULMONT	Cave de la grange, rue du Breuil
DOMMARIE-EULMONT	Combles de l'ancienne mairie
FRAISNES-EN-SAINTOIS	Pigeonnier, rue des puits
GRIMONVILLER	Grange, Grande rue (en vente)
HAROUE	Combles et caves du Château de Craon
PULNEY	Combles de l'église
PULNEY	Grange, rue de la Chalade
SAXON-SION	Combles et cave de la mairie de Saxon
SAXON-SION	Combles et caves du couvent des missionnaires
SAXON-SION	Oblats
VANDELEVILLE	Combles de l'église
VANDELEVILLE	Combles du château
VAUDEMONT	Combles et cave de la mairie
VEZELISE	Combles entrepôt, rue du Maréchal Foch
VEZELISE	Grottes du Bois du Colonel
XIROCOURT	Cave, rue de l'église
XIROCOURT	Combles de l'ancien presbytère
BLEMEREY	Combles de l'église

Mesures de gestion : charte Natura 2000

Mlle JOUAN définit la Charte Natura 2000 et expose les mesures proposées par grands types de milieux. Il s'agit d'une liste d'engagements et de recommandations contribuant à la réalisation des objectifs de conservation des habitats et des espèces définis dans le DOCOB. Ces engagements doivent être de l'ordre des bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées et ne doivent pas entraîner de surcoût de gestion aux adhérents. Les engagements peuvent être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal (exonération de la TFPNB). La charte Natura 2000 porte sur l'ensemble du site Natura 2000, son adhésion est volontaire et sa durée est de 5 ans (ou 10 ans pour les milieux forestiers).

Engagements généraux :

Les engagements généraux concernent l'ensemble du périmètre du site Natura 2000.

- Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques : délais, modalités et personnes ou organismes autorisés à définir ;
- Prévenir l'opérateur en cas de travaux afin d'éviter les destructions involontaires d'espèces et/ou d'habitats.

<p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver l'intégrité des gîtes (accès, conditions climatiques) ; • Ne pas réaliser de travaux en période de présence des chauves-souris, pour éviter les dérangements ; • Signer une convention de gestion, pour concrétiser et pérenniser la volonté de conservation. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'emploi de pesticides (traitement de charpentes) ; • Éviter le dérangement en période de présence.
<p>Milieux forestiers :</p> <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclure les coupes rases ; • Conserver les arbres à cavités, les arbres morts et les arbres sénescents (bonnes pratiques). <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la régénération naturelle ; • Réserver l'emploi de produits chimiques homologués aux situations d'urgence.
<p>Milieux ouverts et semi-ouverts :</p> <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver les éléments structurant le paysage : vergers, haies, bosquets, alignements d'arbres, murets... <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les traitements chimiques (vergers, bétail, cultures, prairies...).

Mesures de gestion : contrats Natura 2000

<p>Mlle JOUAN définit les contrats Natura 2000 et expose les mesures proposées par grands types de milieux.</p> <p>Le contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'État et le propriétaire (ou ses mandataires ou tout ayant-droit) d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le DOCOB. Le contrat peut donner droit à une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie de modes de gestion respectueux de l'environnement allant au-delà des bonnes pratiques. Il a une durée minimale de 5 ans renouvelable, à adapter selon les milieux naturels concernés (possibilités de contrats plus longs en forêt par exemple).</p>
<p>Gîtes à chiroptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement de la charpente non toxique, ancienne mairie de Dommarie : prise en charge du surcoût ; • Réfection du plancher du comble du château de Vandeléville : prise en charge du surcoût ; • Réaménagement du comble de l'ancien presbytère de Xirocourt ; • Évacuation du guano et aménagement d'une trappe dans le comble de la mairie de Saxon ; • Consolidation du plafond des grottes de Vézelize.
<p>Milieux forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver les arbres à cavités, les arbres sénescents et les arbres morts, au-delà des bonnes pratiques ; • Créer des îlots de sénescence.
<p>Milieux ouverts et semi-ouverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création et entretien de haies ; • Création et entretien de mares ou points d'eau ; • Gestion extensive des prairies ; • Fauche tardive des prairies ; • Remplacement des traitements chimiques par des traitements mécaniques ou par la lutte biologique.
<p>Mlle JOUAN souligne que les mesures concernant les milieux forestiers et les milieux ouverts et semi-ouverts devront être mis en cohérence avec le groupe de travail « végétation » notamment pour les milieux forestiers et les pelouses calcaires. Aucun milieu agricole n'est inclus dans le périmètre pour le moment.</p>

Mesures complémentaires

<p>Mlle JOUAN précise que les mesures suivantes ne sont pas éligibles au dispositif de contrat Natura 2000. Il sera donc nécessaire de trouver d'autres moyens de financements.</p>	
<p>Suivi scientifique des gîtes à chiroptères : cette mesure est indispensable pour évaluer et suivre l'état de conservation des espèces de chiroptères du site Natura 2000. Il est réalisé annuellement.</p>	
<p>Recherches complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de gîtes pour les espèces les moins bien connues (Vespertilion de Bechstein et Barbastelle d'Europe) : la présence de ces espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » est prouvée dans le secteur du site Natura 2000, mais leur statut est très mal connu. En effet, ces espèces principalement forestières demandent des techniques de recherches spécifiques. • Recherche des zones de vol et de chasse : si de nombreux gîtes sont connus dans le secteur de la colline de Sion-Vaudémont, les terrains de chasse et les routes de vol n'ont pas été identifiés. Cette étude demande en effet des techniques de recherche spécifiques. L'identification des zones de chasse et de vol permettrait de cibler plus précisément les secteurs à conserver et d'identifier les caractéristiques à privilégier pour la conservation des chauves-souris. 	
<p>Animation / étude scientifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de supports pédagogiques vidéo pour la sensibilisation du public dans le couvent de Sion : le Conseil Général, propriétaire des bâtiments du couvent de Sion où une colonie de Petit rhinolophe est installée, souhaite mettre en valeur ce patrimoine naturel et le faire partager au grand public grâce à la mise en place d'outils pédagogiques utilisant le support vidéo. Ce support permet en effet d'observer les chauves-souris sans les déranger. 	
Remarques	<p>Mlle JOUAN et M. SCHWAAB demandent aux participants s'ils ont des remarques relatives aux propositions de mesures de gestion.</p>
	<p>M. VIGNON, propriétaire, précise qu'il tient à protéger les chauves-souris qui gîtent dans son domicile, mais qu'il ne souhaite s'engager, ni engager sa succession dans la charte Natura 2000. Mlle JOUAN répond que la signature de la charte est liée au propriétaire et non à la parcelle elle-même. Ainsi, elle n'engage pas la succession. De plus, les engagements et recommandations inscrites dans la charte sont généralement des mesures qui sont déjà mises en place et respectées. Cela n'entraîne donc pas de réelles contraintes.</p>
	<p>M. PARIZOT, propriétaire et agriculteur, expose ses inquiétudes liées au classement d'une haie sur une de ses parcelles suite au remembrement de la commune de Vandeléville. Cette haie étant placée sur la limite de parcelle, M. PARIZOT se demande s'il est autorisé à couper une partie de la haie pour y installer une clôture. Il craint de devoir payer une amende s'il installe sa clôture.</p>
	<p>L'ensemble des mesures proposées par Mlle JOUAN est validé par les participants.</p>

III.2 Groupe thématique « végétation »

III.2.1 Invitation

**COMMISSION DE PROTECTION
DES EAUX, DU PATRIMOINE,
DE L'ENVIRONNEMENT,
DU SOUS-SOL ET DES
CHIROPTERES DE LORRAINE**

*Association agréée de Protection
et de Gestion de l'Environnement*



Affaire suivie par :
Dorothee JOUAN
Tél : 03.83.68.24.23
Mél : dorothee.jouan@ciril.fr

Nancy, le 8 juin 2007

M. Claude DELOFFRE
Mairie
1 place de la mairie
54115 VANDELEVILLE

Objet : Réunion du groupe de travail « végétation ».

Madame, Monsieur,

En Meurthe et Moselle, le Conseil Général mène sa propre politique de protection de la biodiversité, la politique « Espaces Naturels Sensibles ». Elle contient trois volets : la gestion conservatoire, l'acquisition foncière et l'ouverture au public.

Le site, « Gîtes à chiroptères autour de la Colline inspirée, pelouses et érablières de Vandelévillle » possède une richesse faunistique et floristique remarquable, ce qui lui a valu également son inscription au réseau européen de protection de la biodiversité, le réseau Natura 2000.

Le Conseil Général a ainsi souhaité être maître d'ouvrage du site Natura 2000. Il a confié la rédaction du document d'objectifs Natura 2000 à un opérateur spécialisé dans l'étude des chauves-souris, la CPEPESC Lorraine. L'étude de la végétation et des habitats naturels du site Natura 2000 a quant à elle été confiée au bureau d'études ESOPE.

Lors de la réunion du 18 décembre 2006, qui a eu lieu à l'EPCI de Colombey-les-Belles, deux groupes de travail ont été créés : un groupe de travail « chauve souris » et groupe de travail « végétation ».

Les groupes permettent d'échanger et de définir les objectifs de conservation des espèces présentes. Ces échanges ont lieu entre les propriétaires privés, les élus locaux et les services de l'état.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères autour de la Colline inspirée, pelouses et érablières de Vandelévillle », je vous invite à la réunion du groupe de travail « végétation » qui aura lieu

Le 26 juin 2007 à 15h00, à la mairie de Vandelévillle

1/2

L'ordre du jour sera le suivant :

- ◆ Rappels sur la démarche Natura 2000 ;
- ◆ Présentation de l'étude de la végétation et des habitats naturels réalisée par ESOPE ;
- ◆ Propositions de mesures de gestion spécifiques à la végétation et aux habitats naturels.

Cette réunion s'inscrit dans une série de rendez-vous pour la définition des objectifs et mesures de conservation par les groupes de travail thématiques.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Dorothee JOUAN

III.2.2 Présentation



Ordre du jour

- Rappels sur Natura 2000
- Intérêt floristique du site Natura 2000
- Proposition de mesures de gestion
 - Bonnes pratiques
 - Mesures
 - Mesures complémentaires
- Discussion autour des propositions

Natura 2000, rappels

- Directive européenne « Habitats/Faune/Flore » n°92/43/CEE : conservation des espèces et des habitats énumérés dans les annexes
- Choix de sites remarquables pour les espèces et les habitats concernés : ZSC
- ZSC + ZPS (dir. Oiseaux) = réseau Natura 2000
- Pour chaque site Natura 2000 : DOCOB (plan de gestion) rédigé en concertation (comité de pilotage)

DOCOB, contenu

- État initial biologique et socio-économique du site
- Objectifs de conservation des espèces et des habitats
- Proposition de mesures de gestion pour la conservation
 - Bonnes pratiques, non rémunérées = Charte Natura 2000
 - Investissements ou mesures pluri-annuelles allant au-delà des bonnes pratiques, rémunérés = Contrats Natura 2000 ou Mesures Agro-Environnementales
 - Suivi scientifique et inventaires complémentaires
- Démarche volontaire, réalisation en concertation avec les acteurs concernés

Groupe de travail thématique

- Participation volontaire : propriétaires et gestionnaires, opérateur, services de l'état, élus

- Objectifs :
 - Identifier les sites concernés
 - Définir les mesures de gestion adaptées
 - Mettre en cohérence l'ensemble des mesures

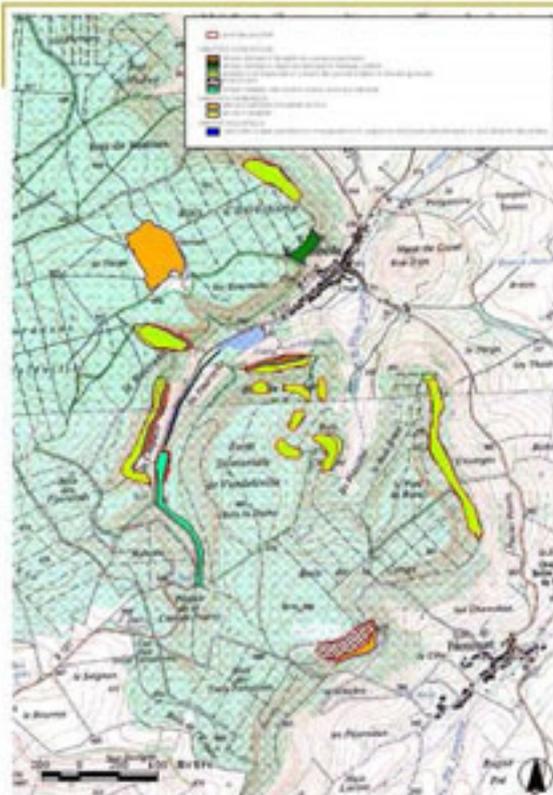
Intérêt floristique du site

2 zones d'étude emboîtées :

- zone Natura 2000 (34 ha);
- zone élargie (= forêts de pente sur les communes de Vandeléville et Fécocourt).

Recherche des habitats naturels communautaires (directive Habitats/Faune/Flore) et des espèces végétales remarquables.





Résultat des prospections :

8 habitats naturels cartographiés
dont 5 concernés par la directive
Habitats/Faune/Flore

&

aucune espèce végétale
remarquable observée

Présence d'habitats naturels en
dehors de la zone Natura 2000
nécessiterait une extension de
la zone (cohérence écologique)

5 habitats communautaires :

	Code Natura 2000	Surface (ha) dans la zone Natura 2000	% dans la zone Natura 2000	Surface (ha) dans la zone élargie	% dans la zone élargie
Érable à Scolopendre et Lunaire des pentes froides et éboulis grossiers	9180*	24,76	72,82	2,87	15,01
Frênaie-érablaie des rivières à eaux vives sur calcaires	91E0*	1,06	3,09	2,52	13,18
Hêtraie-chênaie à Asperule odorante et Mélisse uniflore	9130	-	-	1,71	8,94
Rivière à Renoncules oligo- mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques	3260	0,01	0,03	0,74	3,87
Pelouse calcicole mésophile de l'Est	6210	0,10	0,29	11,06	57,85

* Habitat prioritaire

26 ha

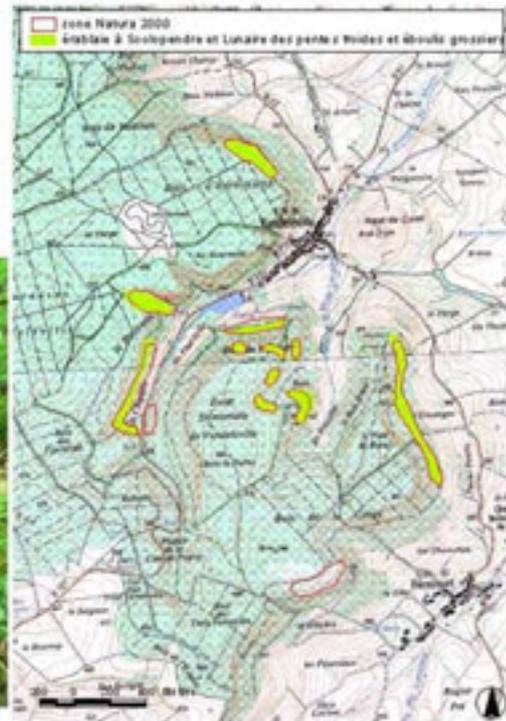
19 ha

77 % du périmètre Natura 2000 actuel = habitats communautaires

Erablaie à Scolopendre

27,63 ha

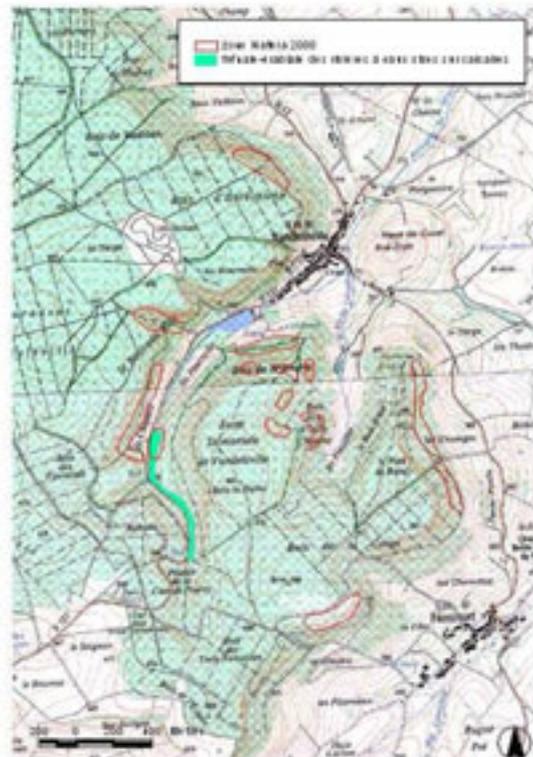
Bon état de conservation



Frênaie-érablaie

3,57 ha

Bon état de conservation



Hêtraie-chênaie à Aspérule

1,71 ha

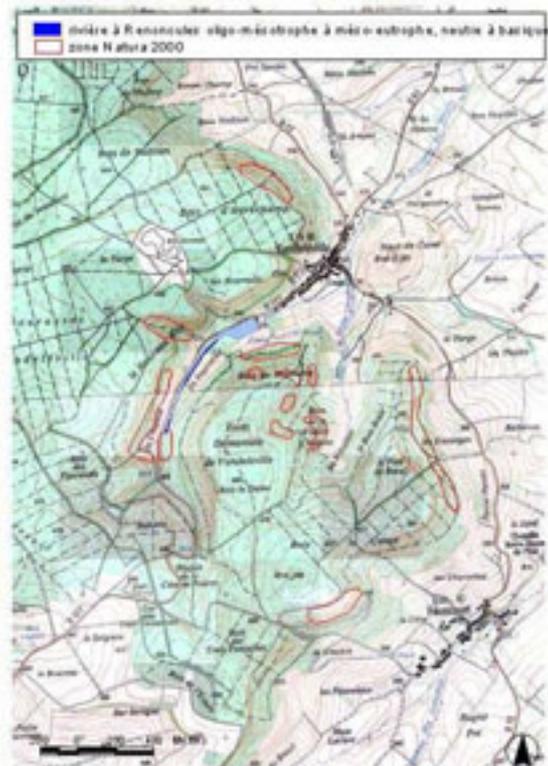
Bon état de conservation



Rivière à Renoncules

0,75 ha

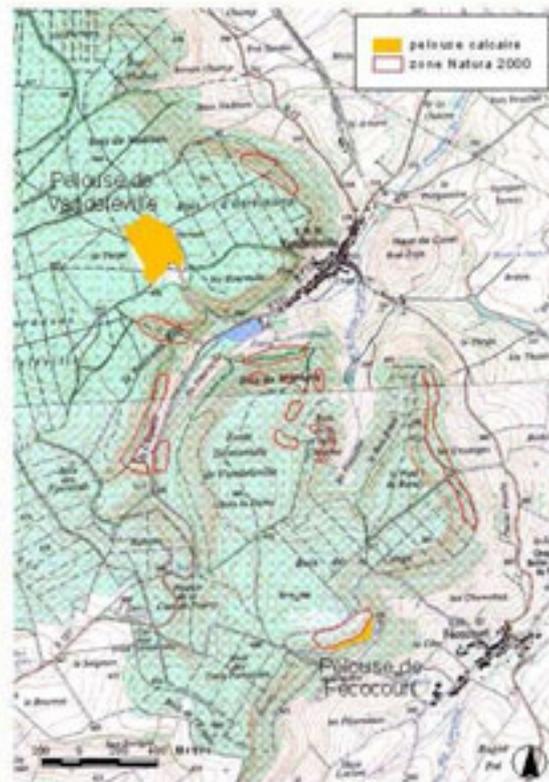
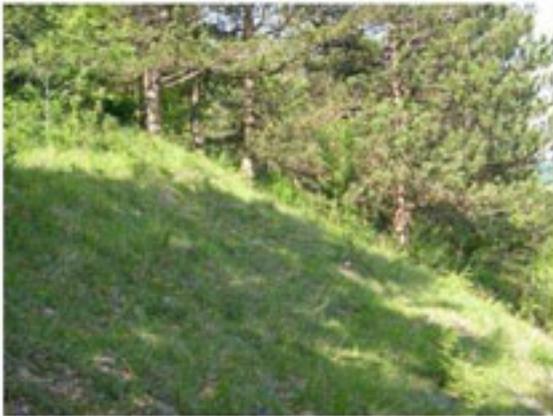
Bon état de conservation



Pelouse calcaire

11,16 ha

Etat de conservation moyen



Les bonnes pratiques : Charte Natura 2000

- Engagements généraux
 - Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et inventaires scientifiques
 - Prévenir l'opérateur en cas de travaux
- Recommandations concernant les sports et loisirs
 - Limiter la circulation d'engins motorisés
- Recommandations pour les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses calcaires)
 - Favoriser l'entretien mécanique et limiter l'emploi de pesticides

Les bonnes pratiques : Charte Natura 2000

- **Recommandations pour les milieux forestiers**
 - Conserver et favoriser les essences autochtones
 - Favoriser un mélange d'essences dans la parcelle
 - Exclure les coupes rases
 - Limiter les traitements phytosanitaires
 - Conserver les arbres à cavités, les arbres sénescents et les arbres morts
 - Mettre en conformité les plans de gestion et schémas d'aménagement
 - Ne pas créer de desserte forestière supplémentaire

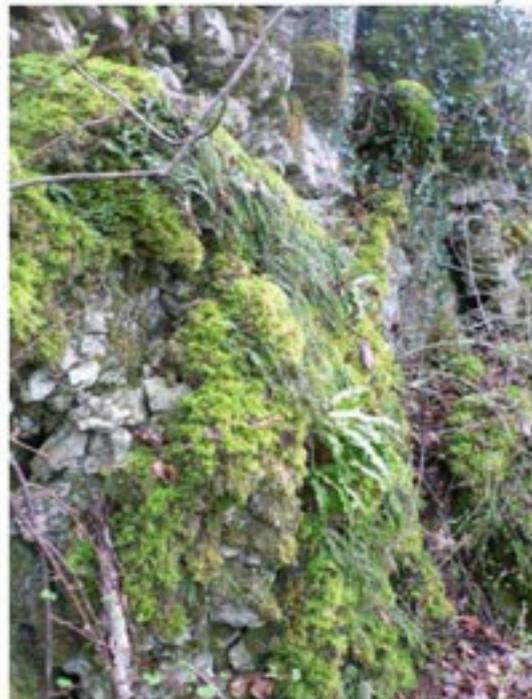
Les mesures

- **Mesure de gestion des pelouses calcaires**
 - Gestion de la pelouse de Vandeléville (9,82 ha), terrain communal actuellement fauché par un exploitant agricole local
 - Reculer la date de fauche (de juin à après le 15 juillet)
 - OU**
 - Mise en place d'un pâturage extensif ovin (à réfléchir au plan technique)
 - Convention entre la commune et l'exploitant agricole

- **Gestion de la pelouse de Fécocourt (1,33 ha)**
 - **Restauration de la pelouse :**
 - Coupe orientée/débroussaillage des arbres et arbustes envahissants
 - Coupe sélective de Pins noirs et débardage vers le bas de la pelouse
 - **Gestion de la pelouse après travaux de restauration**
 - Mise en place d'un pâturage ovin extensif
 - **Organisation des travaux de restauration et de la gestion**
 - Convention de gestion entre la commune de Fécocourt, l'ONF et le CG54
 - Evaluation concertée des actions de restauration/gestion
 - Mise au point des cahiers des charges opérationnels (phasage des actions, calendrier, financement)

Les autres mesures (financement à définir)

- **Suivi scientifique de la végétation**
- **Etude complémentaire de la bryoflore (mousses) au niveau des falaises associées aux habitats forestiers**



III.2.3 Compte-rendu

Groupe de travail Végétation Site Natura 2000 FR4100177

Compte rendu

26 JUIN 2007

15h00

Mairie de Vandéleville

Réunion organisée par	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, ESOPE, CPEPESC Lorraine
Type de réunion	Groupe de travail Natura 2000 - Végétation
Animateur	Christelle JAGER (ESOPE)
Participants	Rachel CHAUMEIL, Chef de projet aménagement, ONF Jean-François FREUND, Technicien CRPF 54 Nicolas DAVIAU, Chargé de mission Natura 2000, Conseil Général 54 Roselyne PIERREL, Chargée d'étude Espaces Naturels Sensibles, Conseil Général 54 Roland GOUGENHEIM, 1er adjoint à la Mairie de Vandéleville Jean-Claude CACAS, 2ème adjoint à la Mairie de Vandéleville Claude DELOFFRE, Maire de Vandéleville Dorothee JOUAN, rédactrice du DOCOB, CPEPESC Lorraine
Excusés	Sébastien HESSE, DIREN Lorraine François MOYSES, DDAF de Meurthe-et-Moselle Corinne REVEST, Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle Damien AUMAÏTRE, Conservatoire des Sites Lorrains, gestionnaire Olivier JACQUIN, Délégué à l'environnement, Conseil Général 54 Alain GERARD, Vice-président du Conseil Général 54 Jean-Jacques DENISARD, Maire de Férocourt Michel NOEL, Exploitant pelouse de Vandéleville

Rubriques à l'ordre du jour

Rappels sur la démarche Natura 2000

Mlle JAGER commence la réunion par un rappel de la démarche Natura 2000.

La transposition de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » en France repose sur les principes suivants :

- La participation des acteurs locaux pour la désignation des sites Natura 2000, les propositions de mesures de gestion et la mise en œuvre de la gestion ;
- La réalisation d'un document d'objectifs (DOCOB) unique pour chaque site ;
- La préférence du contrat à la contrainte ;
- La réaffirmation du fait que les sites Natura 2000 ne sont pas des sanctuaires naturels, mais que les impératifs économiques, culturels et sociaux sont intégrés à la réflexion.

Le document d'objectifs, actuellement en cours de rédaction, est un plan de gestion composé de 3 grandes parties :

- Un état initial du site au niveau biologique et au niveau des activités socio-économiques ;
- La définition des objectifs de conservation des espèces et des habitats concernés ;
- La proposition d'un ensemble de mesures de gestion pour atteindre ces objectifs de conservation.

Le document d'objectifs est rédigé par l'opérateur du site Natura 2000 (CPEPESC Lorraine) en concertation avec les acteurs locaux par le biais des réunions du comité de pilotage et des groupes de travail.

Les groupes de travail sont organisés autour des principaux thèmes du site Natura 2000 par zone géographique. Dans le cas présent, nous avons créé deux groupes thématiques : « chauves-souris » et « végétation ». La participation à ces groupes de travail est volontaire et destinée principalement aux propriétaires et gestionnaires des sites concernés.

Les objectifs de cette réunion sont :

- D'identifier les sites concernés ;
- De définir les mesures de gestion adaptées ;
- De mettre en cohérence ces mesures avec les propriétaires et les gestionnaires concernés.

Intérêt floristique du site

L'étude de la végétation a été menée sur deux zones emboîtées :

- le périmètre strict de la zone Natura 2000 (34 ha) ;
 - une zone élargie aux forêts de pente des communes de Vandeléville et de Fécocourt (228 ha).
- La recherche a été menée à la fois sur les habitats naturels d'intérêt communautaire (direction Habitats-Faune-Flore) et les espèces végétales remarquables (protégées, rares...).

Résultats de l'étude végétation : huit habitats naturels dont cinq d'intérêt communautaire ont été cartographiés. Aucune espèce végétale remarquable n'a été recensée.

Les habitats d'intérêt communautaire sont recensés essentiellement dans la zone Natura 2000 où ils occupent 26 ha, mais l'étude a permis de découvrir de nouvelles stations pour ces habitats à l'extérieur de la zone Natura 2000, sur les communes de Fécocourt et de Vandeléville, sur une surface de 19 ha. 77 % de la zone Natura 2000 sont occupés par des habitats d'intérêt communautaire.

Mlle JAGER présente les cinq habitats d'intérêt communautaire recensés au cours de l'étude :

- Erablaie à Scolopendre : bon état de conservation ; surfaces assez importantes. Habitat le plus intéressant du site Natura 2000 de part sa rareté et son étendue au niveau régional
- Frênaie-érablaie : bon état de conservation ; très rare dans le quart nord-est.
- Hêtraie-chênaie à aspérule : bon état de conservation ; commun en France.
- Rivière à renoncule : bon état de conservation ; situé à l'extérieur du périmètre mais en contact.
- Pelouse calcaire : état de conservation moyen ; située essentiellement à l'extérieur du périmètre.

Mesures de gestion : charte Natura 2000

Mlle JAGER définit la Charte Natura 2000 et expose les mesures proposées par grands types de milieux.

Il s'agit d'une liste d'engagements et de recommandations contribuant à la réalisation des objectifs de conservation des habitats et des espèces définis dans le DOCOB. Ces engagements doivent être de l'ordre des bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées et ne doivent pas entraîner de surcoût de gestion aux adhérents. Les engagements peuvent être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal (exonération de la TFPNB) charte Natura 2000 porte sur l'ensemble du site Natura 2000, son adhésion est volontaire et sa durée est de 5 ans (ou 10 ans pour les milieux forestiers).

Engagements généraux :

Ils concernent l'ensemble du périmètre du site Natura 2000.

- Permettre l'accès aux parcelles concernées pour les suivis et les inventaires scientifiques : délais, modalités et personnes ou organismes autorisés à définir ;
- Prévenir l'opérateur (CPEPESC Lorraine) ou le maître d'ouvrage (CG 54) en cas de travaux afin d'éviter les destructions involontaires d'espèces et/ou d'habitats.

Activités de sports et de loisirs :

- Limiter la circulation d'engins motorisés.

Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses calcaires) :

- Limiter les traitements chimiques et favoriser l'entretien mécanique.

Milieux forestiers :

- Exclure les coupes rases ;
- Conserver et favoriser les essences autochtones ;
- Favoriser un mélange d'essences dans les parcelles ;
- Conserver les arbres à cavités, les arbres morts et les arbres sénescents (bonnes pratiques).
- Mettre en conformité les plans de gestion et les schémas d'aménagement ;
- Réserver l'emploi de produits chimiques homologués aux situations d'urgence.

Mesures de gestion : contrats Natura 2000

Mlle JAGER définit les contrats Natura 2000 et expose les mesures proposées par grands types de milieux.

Le contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'État et le propriétaire (ou ses mandataires ou tout ayant-droit) d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le DOCOB. Le contrat peut donner droit à une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie de modes de gestion respectueux de l'environnement allant au-delà des bonnes pratiques. Il a une durée minimale de 5 ans renouvelable, à adapter selon les milieux naturels concernés (possibilités de contrats plus longs en forêt par exemple).

Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses calcaires) :

- Pelouse de Vandeléville : reculer la date de fauche après le 15 juillet et/ou mettre en place un pâturage ovin extensif ; mettre en place une convention avec la commune et le CG54 pour faciliter les démarches.
- Pelouse de Férocourt : restaurer la pelouse par débroussaillage ou coupe sélective des Pins noirs avec débardage vers le bas ; après restauration, mettre en place un pâturage ovin extensif ; mettre en place un conventionnement avec la commune et le CG54 pour faciliter les démarches.

Mesures complémentaires

Mlle JAGER précise que les mesures suivantes ne sont pas éligibles au dispositif de contrat Natura 2000. Il sera donc nécessaire de trouver d'autres moyens de financements.

Suivi scientifique de la végétation : cette mesure est indispensable pour évaluer et suivre l'état de conservation des espèces végétales et des habitats naturels du site Natura 2000.

Recherches complémentaires notamment sur la bryoflore au niveau des falaises associées aux habitats forestiers. En effet, un récent passage sur le site avec un bryologue a permis la découverte d'une espèce de mousse non encore connue en Lorraine (*Pseudoleskeela catenulata*) et très rare pour le quart nord-est de la France.

Remarques	
	<p>A propos des mesures forestières, M. FREUND précise que pour les parcelles en forêt privée, il faudra établir un état foncier afin de pouvoir contacter les propriétaires. Si des petites parcelles (< 4 ha) sont concernées, on ne peut pas interdire les coupes rases ni l'ouverture de nouvelles dessertes. Dans la mesure où cet état foncier est réalisé, le CRPF apportera sa contribution afin de prendre contact avec les propriétaires privés. M. DAVIAU précise que les plans parcellaires seront très prochainement disponibles et que cet état des lieux pourra être réalisé rapidement.</p> <p>M. FREUND précise également qu'il serait intéressant de prendre en considération le Schéma de desserte forestière (disponible sur le site internet SINPA, sous réserve que le CG54 demande un code d'accès à la DIREN Lorraine pour y accéder) afin de vérifier que de nouvelles dessertes ne sont pas envisagées sur la zone expertisée.</p>
	<p>A propos de la limitation de la circulation d'engins motorisés, la mairie de Vandeléville est favorable à l'installation d'une signalétique spécifique sur le site Natura 2000 (au moins 3 panneaux à installer). Mlle PIERREL précise que ce point pourra être abordé le 27 juin avec le conseil municipal lors de la présentation du nouveau règlement d'attribution des aides au titre des Espaces Naturels Sensibles.</p>
	<p>Mlle JAGER demande à Mme CHAUMEIL si les mesures préconisées dans le document d'objectifs pourront être reprises dans les schémas d'aménagement des forêts concernées. Mme CHAUMEIL précise que pour Férocourt, le schéma d'aménagement étant très récent, la plupart des mesures sont déjà citées. Cependant, elle doit se renseigner pour savoir comment intégrer les mesures telles qu'elles seront décrites dans le document d'objectifs pour Férocourt mais également pour Vaudémont (schéma d'aménagement valable jusqu'en 2010). Pour Vandeléville, le schéma d'aménagement est en cours de rédaction cette année, il pourra donc reprendre directement les mesures telles que dans le document d'objectifs.</p> <p>Mme CHAUMEIL précise qu'une réflexion est en cours au niveau de l'agence 54 sud pour trouver des solutions de débardage alternatif pour les zones de pentes, comme par exemple, par cablage.</p> <p>Mlle JAGER transmettra à l'ONF les cartographies d'habitats réalisées au cours de l'étude végétation.</p>
	<p>Concernant les pelouses calcaires, la mairie de Vandeléville est prête à discuter avec l'exploitant actuel pour savoir s'il serait favorable à une application d'une fauche tardive sur l'ancien motocross, voire à la mise en place d'un pâturage ovin extensif.</p>

Après transmission par Mlle JAGER d'une description précise des mesures à mettre en place sur les pelouses calcaires, la mairie de Vandeléville se renseignera auprès des agriculteurs locaux pour savoir si certains sont intéressés pour les appliquer.

Concernant la pelouse de Féocourt, très pentue, il semble plus raisonnable d'effectuer une coupe totale plutôt qu'une coupe sélective qui risque de coûter très cher. La possibilité de reconvertir l'arboretum, qui possède actuellement des espèces végétales exotiques, avec une valorisation des espèces végétales locales est évoquée. Cette idée sera soumise à la mairie prochainement.

L'ensemble des mesures proposées par Mlle JAGER est accepté par les participants.

Perspectives

Il est convenu que les prochains contacts avec les acteurs du groupe de travail soient réalisés par mail. La restitution finale du groupe de travail est projetée pour septembre 2007. La synthèse des discussions et la déclinaison des mesures dans leur phase opérationnelle seront envoyées par mail par Mlle JAGER dans la première quinzaine de juillet afin de laisser le temps à tous les membres de donner leur avis final pour septembre 2007.